

PROFIL DE PAYS

**ÉPREUVE À  
DÉBATTRE**

# PROFIL DE PAYS

## MAROC

mars 2015



Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique

# PROFIL DE PAYS

**MAROC**

mars 2015



Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique

## Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique

### Commandes

Pour commander des exemplaires du Profils de pays - Maroc, veuillez contacter :

Section de publications  
Commission économique pour l'Afrique  
B.P. 3001  
Addis-Abeba, Éthiopie

Tél: +251-11- 544-9900  
Télécopie: +251-11-551-4416  
Adresse électronique: [ecainfo@uneca.org](mailto:ecainfo@uneca.org)  
Web: [www.uneca.org](http://www.uneca.org)

© 2015 Nations Unies  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tous droits réservés  
Premier tirage : mars 2015

ISBN : 978-99944-61-55-4  
eISBN : 978-99944-62-55-1

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

### **Note**

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission économique pour l'Afrique aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites, ni quant à leur système économique ou leur stade de développement. Les désignations « développé », « industrialisé » et « en développement » n'ont qu'une fin statistique et ne constituent pas une appréciation du stade de développement atteint par tel pays ou telle région.

Design de la couverture : Carolina Rodriguez  
Mise en page: Yaphet Lijalem

---

# Table des matières

Remerciements	v
Note sur la classification des sources de données	vi
Le Maroc en bref	1
Vue d'ensemble	2
Performance économique	2
Mesure de la dynamique et des processus d'intégration régionale	9
La transformation sociale au Maroc	11
Transformation structurelle thématique	18

## Tableaux

1. Exactitude des prévisions du Fonds monétaire international (FMI), de l'Économiste Intelligence Unit (EIU), de la Banque africaine de développement (BAD) et du Département des affaires économique et sociales (DAES) pour l'année en cours	5
2. Notation des données par les institutions internationales	5
3. Évolution de Indice africain de développement social de 2001 et 2011	14

## Figures

1. Croissance annuelle Moyenne du PIB du Maroc, 2010-2015	3
2. Ecart entre les prévisions de croissance et la croissance réelle	4
3. Inflation annuelle au Maroc, 2010-2015	6
4. Soldes globaux du Trésor en pourcentage du PIB, 2011-2015	7
5. Part de l'investissement brut en capital fixe dans le PIB (à gauche) et de l'IDE dans l'investissement brut en capital fixe (à droite)	8
6. Extrême pauvreté et pauvreté alimentaire au Maroc	11
7. La répartition de la subvention par produits en % (janvier - septembre 2013)	12

## Encadrés

1: De nouvelles filières vertes pour soutenir la croissance et créer des emplois :	19
2: Contraintes environnementales des secteurs économiques clefs	20
3: De nouveaux instruments de financement en cours de mise en place	22
4: Exemples de fonds spéciaux et d'instruments économiques	23
5: Principaux programmes sectoriels mis en œuvre pour promouvoir l'économie verte	25
6: Le programme de développement des énergies renouvelables	26
7: La filière des batteries automobiles usées	27





---

## Remerciements

Le profil de pays du Maroc a été établi sous la direction générale de Karima Bounemra Ben Soltane, Directrice du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord, et la supervision directe de Nassim Oulmane, Chef du Centre de données sous-régional. L'équipe de rédaction était composée d'Abdoul Kane, Chef du groupe thématique de l'Initiative sous-régionale, Omar Ismael Abdourahman, Zoubir Benhamouche, Houda Mejri, Marieme Bekaye, Isidore Kahoui, Ochozias Gbaguidi, Abdoul Kane, Houda Mejri, Aziz Jaid et Mohamed Mossedek. Les membres de l'équipe de rédaction tiennent à remercier leurs collègues du Bureau sous-régional pour leur contribution.

Nous souhaitons également saluer le rôle de coordination d'ensemble d'Abdalla Hamdok, Secrétaire exécutif adjoint de la CEA, et le précieux soutien de Francis Ikome du cabinet du Secrétaire exécutif adjoint.

Nous sommes reconnaissants au Centre africain pour la statistique, à la Division de l'intégration régionale, du commerce et de l'infrastructure, au Centre africain pour les politiques commerciales, à la Division des politiques de développement social, au Centre africain pour le genre et le

développement et à la Division des politiques macroéconomiques de la CEA pour leur assistance s'agissant des travaux statistiques, des analyses et des commentaires. L'équipe de rédaction a également bénéficié de données fournies par le Haut Commissariat au Plan du Maroc et d'autres organisations et institutions intergouvernementales et internationales.

Des remerciements spéciaux sont adressés aux participants à la session annuelle du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique du Nord, qui s'est tenue à Rabat du 3 au 6 mars 2015; leurs précieuses suggestions et observations nous ont permis d'améliorer la qualité du profil de pays.

Enfin, nous tenons à remercier Jim Ocitti, Directeur de la Division de l'information et de la gestion des connaissances de la CEA, de l'appui fourni à la Section des publications pour l'édition, la traduction, le traitement de texte, la conception graphique et l'impression du présent profil de pays, et Carolina Rodriguez qui a inspiré la conception de la couverture.



## Note sur la classification des sources de données

Les sources des données figurant dans la page récapitulative « le Maroc en bref » et dans le tableau des prévisions, ont été classées comme étant « bonnes » « satisfaisantes » ou « à améliorer ». Elles sont donc indiquées par un code de couleur.

Pour chaque statistique, les sources des données figurant dans la page récapitulative ont été évaluées du point de vue de la transparence et de l'accessibilité. L'évaluation a pris en compte la ponctualité, la reproductibilité, la citation, et la disponibilité des données dans le domaine public. Concernant la ponctualité, nous avons vérifié que les données pour l'année la plus récente, étaient disponibles. Pour évaluer la reproductibilité, nous avons déterminé que des méthodologies étaient disponibles auprès de la source de données et que les métadonnées étaient suffisantes pour permettre aux chercheurs

de comprendre comment les statistiques ont été produites. Le critère de la citation a servi à déterminer la clarté de la source de données, qu'elles proviennent des offices nationaux de statistiques ou d'institutions internationales. Finalement, le critère du domaine public a permis de savoir que les données se trouvaient dans une base de données à accès ouvert facilement accessible. Nous avons également présenté un index numérique indiquant la source de chaque statistique.

Le tableau de prévision des données a été classé du point de vue de la transparence et de l'accessibilité des données, ainsi que de la précision des prévisions, pour chaque institution internationale choisie. Les notes prennent en compte la reproductibilité, la ponctualité, l'historique, la source et le format des données, leur disponibilité dans le domaine public et la précision des prévisions.

# Le Maroc en bref

## Généralités

Région	Afrique du Nord
Langue officielle	Arabe
Monnaie	Dirham marocain
Capitale	Rabat
Appartenance à des communautés économiques régionales	CEN-SAD, UMA

## Classements

IDH	129/187 (2013)	17
Indice d'inégalité entre les sexes	92/149 (2013)	17
Index Ibrahim pour la gouvernance africaine	14/52 (2014)	11
Facilité de faire des affaires	71/189 (2015)	8
Perception de la corruption	80/175 (2014)	12

## Indicateurs démographiques clefs

Population (en millions)	33,9 (2014)	4
Enfants (0-14 ans)	9,5 (2014)	4
Adultes (15-64 ans)	22,7 (2014)	4
Plus de 65 ans	1,7 (2014)	4
Population urbaine (en %)	60,0 (2014)	4
Taux de croissance	1,41 (2014)	4
Taux brut de natalité (pour 1 000)	23,2 (2014)	4
Taux brut de mortalité (pour 1 000)	6,3 (2014)	4
Indice synthétique de fécondité	2,8 (2014)	4
Espérance de vie à la naissance (en années)	70,8 (2014)	4

## Éducation et emploi

Taux d'alphabétisation (15-24 ans) (en %)	83,2 (2015)	13
Taux de scolarisation nette dans le secondaire (en %)	56,0 (2012)	13
Filles (en %)	53,0 (2012)	13
Garçons (en %)	58,8 (2012)	13
Ratio emploi-population (total) (en %)	43,8 (2013)	14
Taux de chômage (en %)	9,7 (2014)	14
Taux de chômage des jeunes (en %)	20,1 (2013)	1
Population en dessous du seuil international de pauvreté (1,25 dollars/jour) (en %)	0,3% (2011)	1

## Santé

Pourcentage des enfants de moins de 5 ans en insuffisance pondérale	3,1 (2011)	3
Prévalence de la sous-alimentation (en %)	<5,0 (2014)	3
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000)	30,4 (2013)	15
Taux de mortalité infantile (pour 1 000)	26,1 (2013)	15
Taux de mortalité néonatale	17,9 (2013)	15
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	120 (2013)	5

## PIB et inflation

PIB (en milliards de dollars)	103,8 (2013)	8
Taux de croissance réelle du PIB (en %)	4,4 (2013)	8
Inflation - Évolution annuelle (en %)	1,2 (2014)	1

## Trois principales productions agricoles

Blé (en milliers de tonnes)	6 934 (2013)	3
Orge (en milliers de tonnes)	2 723 (2013)	3
Sucre de canne (en milliers de tonnes)	619 (2013)	3

## Monnaie et finances

Réserves internationales (en millions de dollars)	19 563 (2015)	7
Dette extérieure totale (en millions de dollars)	32 777 (2013)	2

## Trois principales productions minières

Phosphates naturels, contenu P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> (en milliers de tonnes métriques)	30 000 (2013)	18
Minerais et concentrés de zinc (en milliers de tonnes métriques)	91 630 (2012)	2
Minerais et concentrés de cuivre (en milliers de tonnes métriques)	58 969 (2012)	2

## Finances publiques

Total recettes et dons (en % du PIB)	27,3 (2013)	2
Total dépenses et prêts nets (en % du PIB)	32,6 (2013)	2
Déficit (-) / Excédent (+) global (en % du PIB)	-5,4 (2013)	2

## Utilisation des TIC

Taux de pénétration de la téléphonie mobile (en %)	128,5 (2013)	16
Population utilisant l'Internet (en %)	56,0 (2013)	16

## Secteur extérieur

Exportations - Total (en milliards de dirhams) marocains	183,5 (2013)	2
Importations - Total (en milliards de dirhams) marocains*	379,1 (2013)	2
Aide publique au développement nette (en millions de dollars)	1 966,1 (2013)	9
Flux nets d'IDE (en millions de dollars)	3 358,4 (2013)	10

## Environnement

Zones forestières (en % des terres)	11,5 (2012)	8
Émissions de CO <sub>2</sub> (en milliers de tonnes métriques)	50 567 (2010)	6
(en tonnes métriques par habitant)	1,6 (2010)	6
Consommation d'énergie par habitant (en kg d'équivalent pétrole)	464,0 (2010)	6

\* Le taux de change moyen en 2013 du dollar en Dirham et 2013 est 8,4

## Code source des données

- |                                       |                            |                                |                                                                          |
|---------------------------------------|----------------------------|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| 1. Données nationales officielles.    | 5. OMS                     | 10. CNUCED                     | 15. Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité juvénile |
| 2. ASA 2014                           | 6. Division de statistique | 11. Fondation Mo Ibrahim       | 16. UIT                                                                  |
| 3. FAO                                | 7. FMI                     | 12. Transparency International | 17. PNUD                                                                 |
| 4. Division de la population de l'ONU | 8. Banque mondiale         | 13. UNESCO                     |                                                                          |
|                                       | 9. OCDE                    | 14. OIT                        |                                                                          |

● Bien ● Satisfaisant ● Pourrait mieux faire





## Vue d'ensemble

La croissance économique continuera d'être soutenue par la demande intérieure en 2014 dont la contribution sera toutefois moindre qu'en 2013. Quant à la demande extérieure nette, sa contribution à la croissance du PIB devrait rester négative, et ce en dépit de l'amélioration anticipée de la demande mondiale adressée au Maroc.

La question du financement de l'économie constitue un défi majeur pour maintenir la dynamique de croissance que connaît le Maroc. La poursuite des réformes lancées, s'avère indispensable pour freiner l'augmentation des dépenses publiques, notamment la réforme de la Caisse de compensation, qui subventionne les produits pétroliers et de première nécessité.

Le Maroc a su construire les fondements du développement à long terme de son économie grâce aux efforts d'investissement dans l'infrastructure économique et sociale et à la promotion de secteurs à forte valeur ajoutée, notamment l'économie verte afin de mieux exploiter le potentiel en ressources naturelles et d'assurer une stabilité macroéconomique plus grande.

## Performance économique

### Evolution économique positive dans un contexte régional peu favorable

En 2015<sup>1</sup>, l'économie marocaine devrait enregistrer une hausse de la valeur ajoutée agricole ainsi qu'une légère reprise des activités non agricoles, soutenue par la

consolidation de la demande intérieure et par l'amélioration de la demande mondiale adressée au Maroc. Grâce au rebond du secteur agricole, qui a atteint 5,1 % durant le premier trimestre de 2015, et l'augmentation de la demande intérieure, la croissance économique devrait atteindre un taux de 4,8 % en 2015<sup>2</sup>. En 2014, la croissance économique a fléchi à 2,6 % contre 4,4 % en 2013.

Cette décélération est due à la contribution négative du secteur primaire à la croissance globale, après une campagne agricole exceptionnelle en 2013. L'impact de cette baisse de la croissance du secteur primaire a cependant été atténué par la progression soutenue de la production des autres cultures et des activités agricoles, notamment l'arboriculture, les cultures maraîchères et l'élevage. La valeur ajoutée du secteur primaire atteindrait 1,7 % en 2014 après avoir connu une forte progression de 18,7 % en 2013. Par contre les secteurs secondaire et tertiaire contribuent positivement à la croissance, grâce à la reprise dans le secteur minier et dans la construction (y compris les travaux publics), une consolidation de la croissance des industries manufacturières, en particulier l'agroalimentaire, de l'automobile et l'aéronautique, et la bonne tenue de l'industrie touristique et l'intensification des activités dans les domaines des télécommunications et le développement des services aux entreprises. La valeur ajoutée créée par les secteurs secondaire et tertiaire s'est accrue de 3 % en 2014 contre 0,3 % en 2013 et de 3,7 % contre 2,7 % en 2013, respectivement.

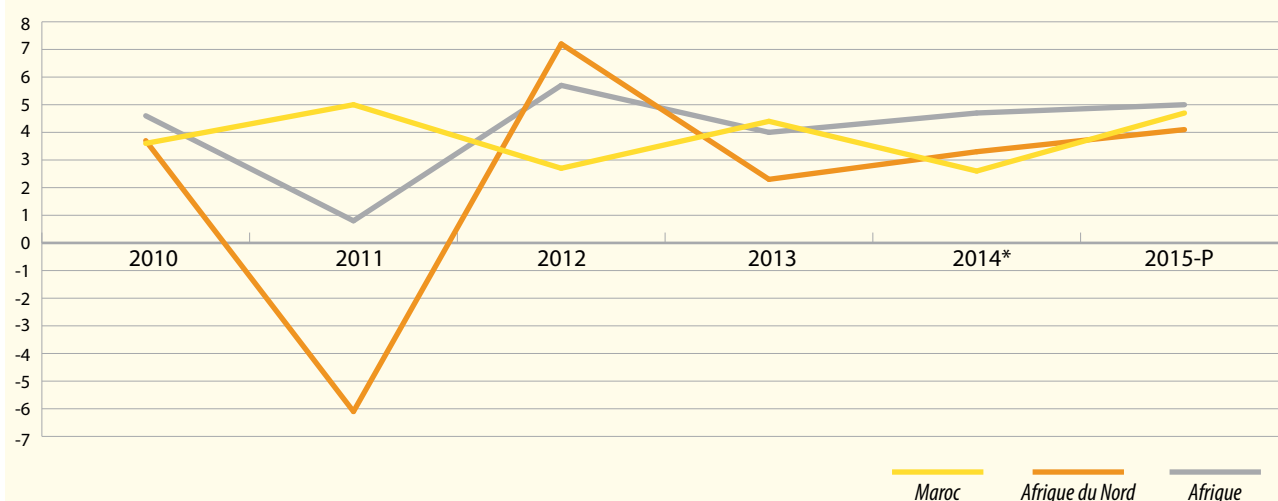
<sup>1</sup> Éléments du Budget économique exploratoire 2015, HCP juin 2014 et Note de conjoncture du MFE juin 2014.

<sup>2</sup> Il s'agit de la fourchette basse des prévisions, qui varie fortement, notamment du fait de l'incertitude qui plane sur la production agricole et la conjoncture en Europe, principal partenaire commercial.



Figure 1

## Croissance annuelle Moyenne du PIB du Maroc, 2010-2015



Source: Données nationales, Fonds monétaire international et autres sources.

P= Prévisions

Pour ce qui est de la demande globale, la consommation des ménages a augmenté, grâce à la stabilité des prix à la consommation et à une relative amélioration des revenus des ménages, qui ont bénéficié de l'impact significatif de la bonne campagne agricole 2013/2014, des transferts effectués par les Marocains résidant à l'étranger, de l'amélioration de la situation du marché du travail et de l'augmentation des crédits à la consommation. Toutefois, déteignant sur ce tableau positif, les importations des entreprises en biens d'équipement ainsi que l'investissement direct étranger ont baissé. Globalement, la consommation des ménages a enregistré une croissance en volume de 3 % contre 3,7 % en 2013 et contribué pour 1,8 point de pourcentage à la croissance du PIB contre 2,2 points en 2013. Quant à la consommation finale nationale, sa contribution a été de 2,4 points contre 2,9 points en 2013. La formation brute de capital fixe (FBCF), pour sa part, a bénéficié de l'accroissement des investissements programmés dans le secteur public pour l'année 2014 et de la légère amélioration prévue des crédits à l'économie, afin d'appuyer les initiatives en matière

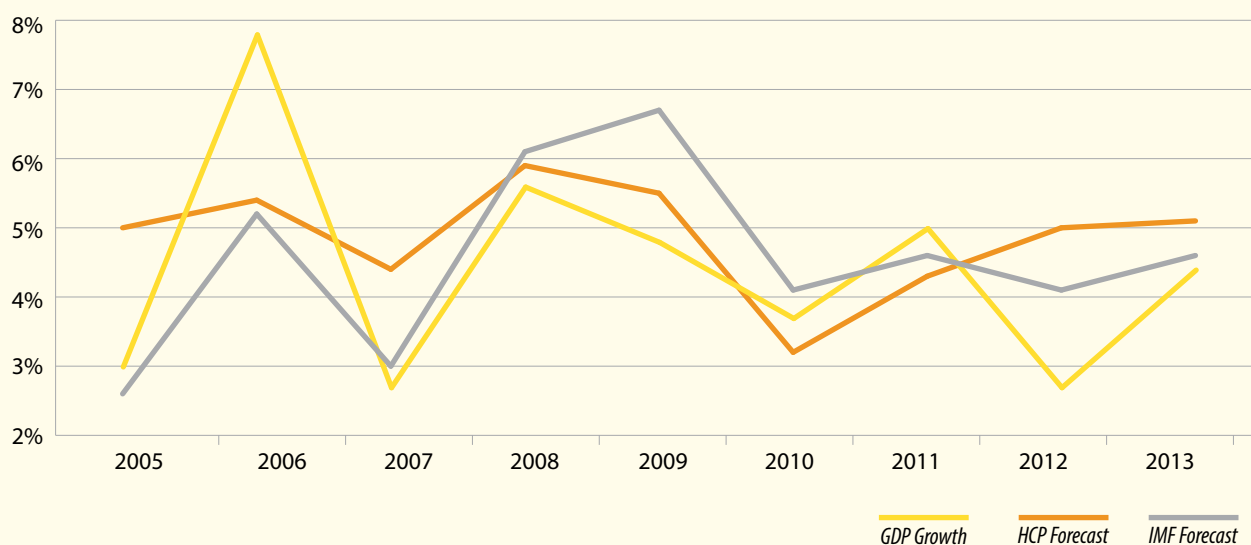
d'investissement privé. La FBCF s'est accrue s'accroître de 0,8 % en 2014, contre 0,2 % en 2013 et a contribué pour 0,6 point à la croissance globale contre 0,1 point seulement en 2013.

### Prévisions et analyse des risques

Selon les prévisions, après la mauvaise année agricole de 2013/2014, l'économie nationale devrait connaître en 2015 une légère amélioration des activités agricoles et la poursuite de la légère reprise des activités non agricoles, soutenue par la consolidation de la demande intérieure. Au total, la croissance économique nationale devrait être de 4,8 % en 2015, selon le Haut Commissariat au Plan (HCP). D'après les prévisions des organismes internationaux, elle oscillerait entre 4,4 et 4,9 %.

L'écart entre les prévisions et la croissance effectivement réalisée, peut parfois être important. La figure 2 ci-dessous montre l'écart entre les prévisions du HCP et celles du Fonds monétaire international (FMI) entre 2005 et 2013.



**Figure 2****Ecart entre les prévisions de croissance et la croissance réelle**

Source : Haut Commissariat au Plan et Fonds monétaire international

On s'attend à ce que les écarts de prévisions demeurent importants en 2015, Ils se sont situés entre 3.7 et 4.9 % en 2014 et s'expliquent essentiellement par les incertitudes entourant la pleine reprise économique en Europe<sup>3</sup>, l'augmentation des revenus touristiques et les résultats de la campagne agricole.

Pour évaluer la précision des prévisions établies par les prévisionnistes, on fait appel aux différentes méthodes exposées plus haut. Il convient toutefois de souligner que l'écart absolu moyen est dépendant de l'échelle et ne fournit donc pas un repère solide pour juger de l'exactitude des prévisions. Par conséquent, l'accent est mis, dans la figure, sur la technique de décomposition de Theil afin d'évaluer l'exactitude des prévisions fournies par les institutions choisies (voir tableau 1).

<sup>3</sup> La politique monétaire non conventionnelle de la BCE (assouplissement quantitatif et desserrement du crédit) qu'elle met en œuvre sous la forme d'achats d'obligations publiques et de mesures destinées à dynamiser la croissance du crédit, n'aura d'impact sur la relance que si elle est accompagnée d'une orientation budgétaire plus expansionniste dans l'ensemble de la zone euro.

Concernant le taux de croissance du PIB réel, vu que les résultats du biais et de la variance ne permettent pas de se faire une idée précise du mérite relatif d'une donnée déterminée, c'est l'effet joint (qui est la somme du biais et de la variance) qui est utilisé. Et d'après les résultats, la plus petite valeur de l'effet joint est obtenue avec les données fournies par le Haut Commissariat à la planification (HCP), soit 0,22, suivie de celle de la Banque africaine de développement (0,25), de celle du Département des affaires économiques et sociales (0,27), de celle du Fonds monétaire international (0,33) et de celle de l'Économiste Intelligence Unit (0,35). Par conséquent, en ce qui concerne le taux de croissance du PIB réel, les prévisions faites par le HCP sont plus précises que celles établies par les quatre autres institutions, dans le cas du Maroc, sur la base de l'échantillon utilisé.

S'agissant du taux d'inflation, l'élément de biais de la décomposition des PME est le même et relativement le plus petit aussi bien pour l'Économiste Intelligence Unit que le Département des affaires économiques et sociales (0,03) comparé aux valeurs

**Tableau 1**

**Exactitude des prévisions du Fonds monétaire international (FMI), de l'Économiste Intelligence Unit (EIU), de la Banque africaine de développement (BAD) et du Département des affaires économique et sociales (DAES) pour l'année en cours**

	FMI			EIU			BAD			DAES	
	Croissance du PIB	Inflation	Solde de la balance courante	Croissance du PIB	Inflation	Solde de la balance courante	Croissance du PIB	Inflation	Solde de la balance courante	Croissance du PIB	Inflation
Mean Absolute Deviation	0,27	1,62	1,31	0,7	1	2,97	1,9	1,25	3,4	0,8	0,53
Decomposition of MSE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Bias	0,3	0,36	0,2	0,29	0,03	0,05	0,18	0,15	0,06	0,15	0,03
Variance	0,03	0,22	0,35	0,06	0,19	0,11	0,07	0	0,07	0,12	0
Covariance	0,67	0,43	0,46	0,65	0,78	0,84	0,75	0,85	0,87	0,73	0,98

**Tableau 2**

**Notation des données par les institutions internationales**

Institutions	FMI	EIU	BAD	DAES
Notation	●	●	●	●

Légende ● Bien ● Satisfaisant ● Pourrait mieux faire

données par les autres institutions. En outre, l'élément de variance est le même et le plus petit relativement pour le Département des affaires économiques et sociales et la Banque africaine de développement (0,00). En conséquence, vu que le Département des affaires économiques et sociales a les plus petites valeurs pour aussi bien le biais que la variance, les prévisions pour l'année en cours faites par le Département en ce qui concerne le taux d'inflation, sont plus précises que celles fournies par les autres institutions dans le cas du Maroc, sur la base de l'échantillon utilisé.

Concernant le solde des comptes courants en pourcentage du PIB, l'effet joint de l'élément

du biais et de la variance est le plus petit pour la Banque africaine de développement (0,13) comparativement aux autres institutions, (sauf le Département des affaires économiques et sociales). On voit donc que les prévisions de la Banque relatives aux données sur le solde des comptes courants, sont plus précises que celles fournies par les autres institutions.

### Sources de données optimistes et pessimistes

Afin d'évaluer dans quelle mesure, les prévisions faites pour le Maroc par l'Économiste Intelligence Unit, le Fonds monétaire international, le Haut Commissariat à la planification, le Département des affaires économiques



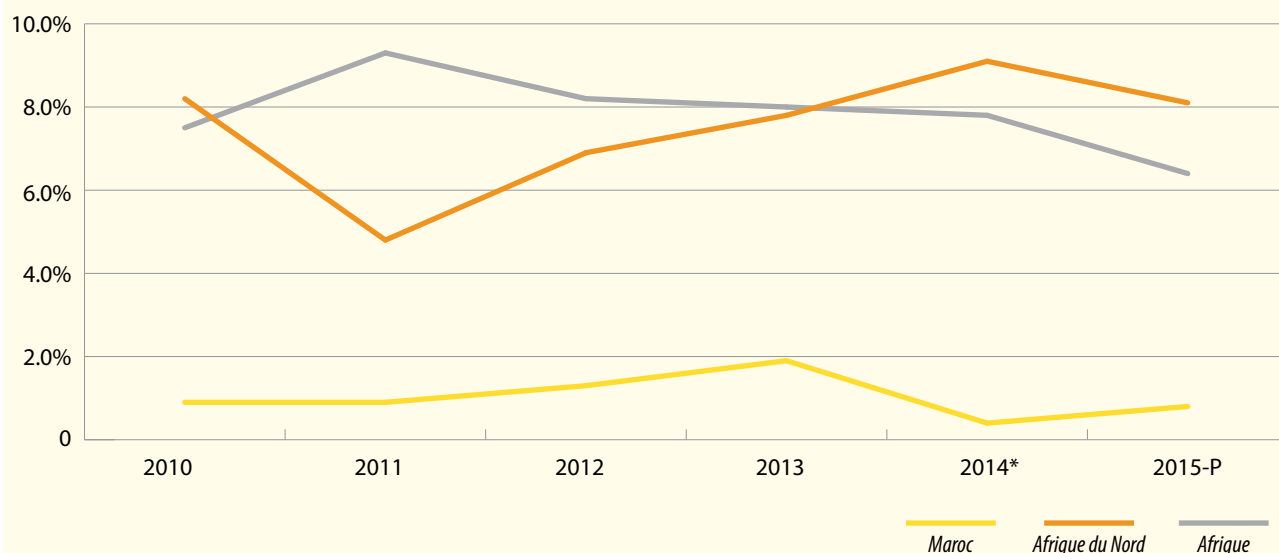
et sociales et la Banque africaine de développement sont plus optimistes ou pessimistes en ce qui concerne le taux de croissance du PIB réel, l'inflation et le solde des comptes courants, le rapport utilise pour chaque variable, le nombre relatif des écarts par rapport à la valeur réelle d'une variable. Par conséquent, le pourcentage de prévisions optimistes (pessimistes) sera égal au nombre total de prévisions optimistes (pessimistes) sur le nombre total de prévisions au cours de la période considérée.

Il est particulièrement intéressant de noter que quatre des prévisionnistes (Fonds monétaire international, Haut Commissariat à la planification, Banque africaine de développement et Département des affaires économiques et sociales) ont été optimistes quant au taux de croissance du pays, alors que le Fonds monétaire international est bien plus optimiste, suivi par le Haut Commissariat à la planification,

la Banque africaine de développement et le Département des affaires économiques et sociales, tandis que les prévisions de l'Economist Intelligence Unit ont été pessimistes, i.e elles sont inférieures aux valeurs réelles. S'agissant du taux d'inflation, trois institutions, à savoir l'Economist Intelligence Unit, le Fonds monétaire international et le Département des affaires économiques et sociales, ont été pessimistes (prédisant des taux d'inflation plus élevés que le taux effectif) et deux institutions (le Haut Commissariat à la planification et la Banque africaine de développement) n'ont été ni optimistes, ni pessimistes. Concernant le solde des comptes courants en tant que pourcentage du PIB, les résultats montrent que toutes les institutions ont été optimistes, à l'exception du Département des affaires économiques et sociales.

L'analyse de risques des projections économiques se fonde donc sur la capacité

**Figure 3**  
**Inflation annuelle au Maroc, 2010-2015**



Source : Données nationales, Fonds monétaire international et Economist Intelligence Unit, juin 2014.  
P= Prévisions

du Maroc à agir dans les domaines qui sous-tendent l'essentiel de sa croissance. Le Maroc doit renverser la tendance à la baisse des revenus provenant du tourisme et des envois de fonds et, appliquer efficacement des stratégies de diversification et de transformation structurelle de l'économie, afin de réduire de façon significative la dépendance du pays à l'égard de l'agriculture.

## Inflation, politique monétaire et taux de change

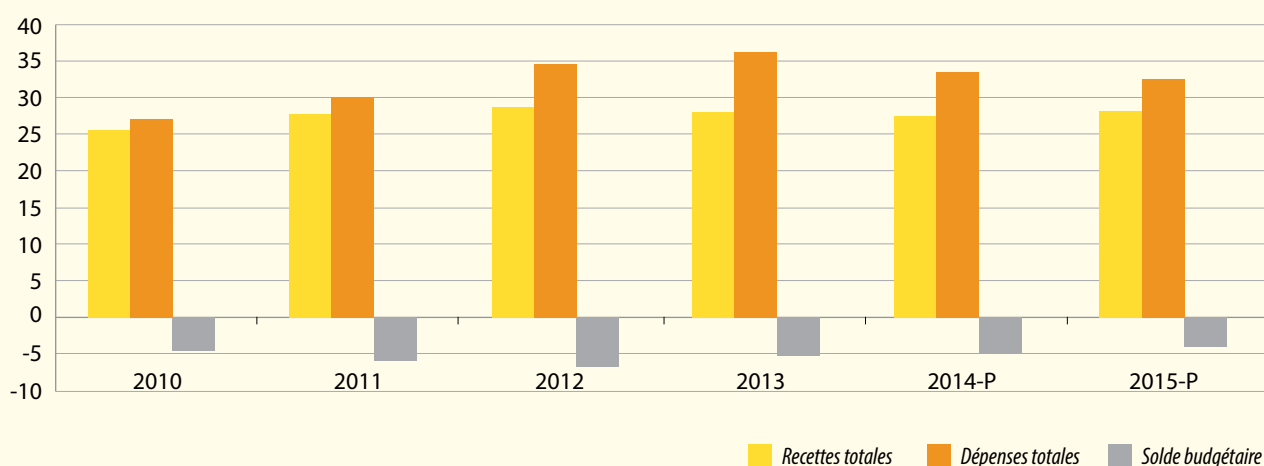
### Le ralentissement des prix à la consommation se poursuit

L'évolution de l'indice des prix à la consommation publié par le HCP pour l'année 2014<sup>4</sup>, indique une légère hausse de 0,4 % des prix contre 1,9 % en moyenne en 2013. Elle a concerné les produits non alimentaires, avec une hausse de 1,6 %, par contraste avec les articles alimentaires dont les prix ont chuté de 1,1 %. Les prévisions indiquent que l'indice des prix à la consommation sera de 0,8 % en 2015, principalement en raison d'une bonne saison

agricole 2014/2015, de l'amélioration de la productivité de l'élevage et de l'augmentation de la demande de produits marocains.

Dans le domaine de la politique monétaire, le déficit de liquidités des banques s'est atténué vers la fin du premier semestre de 2014 grâce à l'augmentation des réserves internationales nettes, ainsi qu'à la réduction du taux des réserves monétaires, passé à 2 %. Corrigée des effets saisonniers, la masse monétaire a augmenté de 4,2 % au début du deuxième trimestre de 2014 contre 1,6 % en 2013, continuant à s'améliorer par rapport à l'année précédente (+3,8 %). Le rythme de progression des crédits bancaires s'est également amélioré, passant à +4,4 % après une hausse de 3,9 % à la fin d'avril 2013, alors qu'il a ralenti par rapport à celui du mois précédent (+5,3 %). La moyenne pondérée des taux interbancaires est tombée à 3,02 % en mai 2014, soit un recul de 3 points de base par rapport au mois précédent. S'agissant des créances nettes sur l'administration centrale, leur taux de progression s'est ralenti pour se

Figure 4  
Soldes globaux du Trésor en pourcentage du PIB, 2011-2015



Sources : Données nationales et estimation FMI, mai 2014.  
P= Prévisions

<sup>4</sup> Les éléments du Budget économique exploratoire 2015, HCP juin 2014.



situer à 8,2 % à la fin d'avril 2014 après avoir été de 29,4 %, un an plus tôt.

## Finances publiques

### Les perspectives d'allègement du déficit budgétaire

La volonté des autorités de rééquilibrer les finances publiques a été confirmée à travers un assainissement des finances à moyen terme. Ainsi, les récentes mesures prises par le Gouvernement pour renforcer le cadre budgétaire et maîtriser les équilibres macroéconomiques, sont en adéquation avec les politiques économiques et les réformes structurelles en cours visant à reconstituer les marges de manœuvre budgétaire intérieure et extérieure et favoriser une croissance plus forte et inclusive. Au cours du premier semestre de l'exercice budgétaire 2014, le Trésor a vu le déficit budgétaire se réduire, passant de 5,4 % du PIB en 2013 à 5 % en 2014. Cette évolution s'explique par la baisse des dépenses de compensation, conjuguée à une augmentation des recettes ordinaires, les recettes non fiscales notamment. De fait, les recettes ordinaires ont augmenté de 3,5 % pour s'établir à 67,2 milliards de dirhams. Les dépenses de compensation ont, par contre, reculé de 5,5 % à 13,1 milliards de dirhams.

De leur côté, les dépenses d'investissement ont augmenté de 50,1 %, atteignant 22 milliards de dirhams.

## Investissement

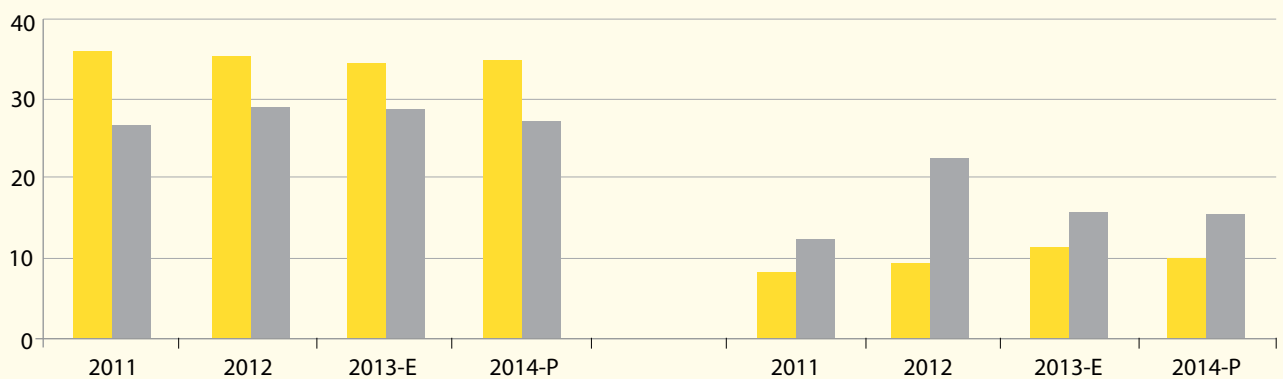
### Légère hausse de l'investissement brut en capital fixe

En 2014, l'investissement total a légèrement augmenté, pour s'établir à 309,5 milliards de dirhams, alors qu'il était de 304,4 milliards en 2013. L'investissement brut en capital fixe devrait également connaître une légère hausse et atteindre 33 milliards contre 31,4 milliards en 2013. Cependant, en termes relatifs, il a baissé, passant de 34,5 % du PIB en 2013 à 33,5 % en 2014.

Outre les investissements dans l'habitat et l'infrastructure, le Gouvernement s'emploie, dans le cadre de son plan Vision 2020, à augmenter l'IDE dans des secteurs tels que les composants électroniques, le textile, les services à l'étranger et le tourisme. Cette dynamique a bénéficié de la bonne tenue des émissions au titre du budget d'investissement de l'État, qui se sont établies à plus de 48,3 milliards de dirhams en 2013, les recettes provenant des IDE augmentant de 25,2 % pour atteindre 40,2 milliards de dirhams et

Figure 5

Part de l'investissement brut en capital fixe dans le PIB (à gauche) et de l'IDE dans l'investissement brut en capital fixe (à droite)



Sources : Données nationales, EIU, base de données du FMI

des importations des entreprises en biens d'équipement, qui ont augmenté de 8,2 % pour s'établir à plus de 79 milliards de dirhams, ainsi que de la reprise de l'encours des crédits à l'équipement, qui se sont accrus de 2,4 % à la fin de 2013 (39,1 milliards de dirhams), après avoir enregistré une baisse de 0,8 % un an auparavant.

### **Le ratio de l'investissement direct étranger dans l'investissement intérieur au Maroc**

Ce ratio a augmenté de 9,4 % en 2012 à 11,3 % en 2013, en raison de la faible augmentation de l'investissement brut en capital fixe, qui est passé de 3,4 milliards de dollars en 2012 à 3,6 milliards en 2013, alors que l'investissement étranger direct a rebondi, passant de 2,8 milliards en 2012 à 3,6 milliards en 2013. Cependant, les perspectives ne semblent pas bonnes et on s'attend à ce que l'IDE baisse à environ 3,3 milliards de dollars à la fin de 2014.

### **Échanges extérieurs et balance des paiements**

Concernant le commerce extérieur, le déficit de la balance commerciale est passé à 6 % du PIB contre 7,6 % en 2013. Il devrait passer à 6,1 % en 2015. Le taux de couverture des importations par les exportations est passé à 53,4 % contre 48,4 % l'année précédente. S'agissant des flux financiers, les recettes voyages ont augmenté de 3,2 % par rapport à mai 2013 et atteint 21,7 milliards de dirhams. Cependant, les transferts d'argent par les Marocains résidents à l'étranger ont reculé de 1,6 % pour s'établir à 22,7 milliards de dirhams. De même, les entrées d'IDE ont baissé de 18 % et sont passées à 9,5 milliards de dirhams, ce qui s'est traduit par une baisse de 42,5 % des recettes publiques, passées à 11,6 milliards de dirhams et une diminution des dépenses de 76,1 %, qui se sont établies à 2 milliards de dirhams.

Au début de l'année 2014, les exportations se sont accrues de 5,2 % pour se chiffrer à 82,2 milliards de dirhams après une légère hausse de 0,8 %, un an auparavant. Les importations ont aussi augmenté de 3,6 % par rapport à l'année précédente. Les hausses les plus significatives concernent les produits alimentaires (19,5 %), notamment le blé (35,7 %). Les importations de produits énergétiques ont également augmenté (4,8 %). Hors produits alimentaires et énergétiques, les importations ont quasiment stagné, enregistrant une augmentation d'à peine 0,5 %. Les acquisitions de biens d'équipement finis ont baissé de 4,5 %. Cette évolution est en lien, notamment, avec le recul des importations des machines à trier, concasser, broyer ou agglomérer et des véhicules industriels (de 69,7 % et de 19,2 % respectivement). En revanche, les importations de pièces détachées pour véhicules industriels ont augmenté de 56,6 %.

## **Mesure de la dynamique et des processus d'intégration régionale**

L'Indice d'intégration régionale en Afrique est conçu pour mesurer le degré d'intégration de chaque pays en Afrique avec le reste du continent, par rapport à d'autres pays. La phase de collecte des données pour l'Indice se poursuit et les résultats seront présentés au cours du premier semestre de 2015.

On pourrait toutefois prendre en considération certains indicateurs provenant de l'Indice pour le Maroc, même s'ils n'ont pas été mis à l'échelle, puisqu'il faudrait disposer de la série complète des valeurs sur le continent pour ce faire. Comme il ressort des données, les échanges du Maroc avec aussi bien les pays de l'Union du Maghreb



arabe (UMA) que d'autres pays africains, sont peu développés. Les importations en provenance de l'UMA représentent 2 % du PIB, ce qui est moins que pour tous les autres pays de l'UMA à l'exception de l'Algérie, et peut être comparé avec les 6 % en Mauritanie et les 3 % en Tunisie et en Libye. Les exportations vers des pays de l'UMA représentent 1 % du PIB, qui n'est supérieur qu'à celui de la Mauritanie. Cela est comparable avec les 4 % en Tunisie et les 2 % en Libye et en Algérie. Cependant, les échanges avec l'UMA se développent de façon régulière depuis 2005 au taux annuel de 14 % en valeur.

Les échanges avec le reste de l'Afrique sont également faibles. Les importations en provenance d'Afrique représentent 3 % du PIB du Maroc, plaçant ce pays au 47<sup>e</sup> rang sur le continent. En revanche, les importations en provenance d'Afrique représentent 113 % du PIB au Lesotho et 46 % en Zambie. Les exportations du Maroc vers le reste de l'Afrique représentent 2 % du PIB, ce qui le classe au 37<sup>e</sup> rang. La Zambie, avec 27 % et le Zimbabwe, avec 26 % enregistrent les ratios les plus élevés, en termes d'exportations vers l'Afrique. Toutefois, les échanges du Maroc avec le reste de l'Afrique se développent sensiblement depuis 2005, au rythme annuel de 13 % en valeur.

En examinant les autres indicateurs, la qualité des infrastructures de transport, telle qu'évaluée par le Forum économique mondial, s'améliore au taux annuel de 3 % ; le Maroc occupe actuellement la 46<sup>e</sup> place dans le monde sur ce plan. La complémentarité des échanges de marchandises en tant qu'exportateur vers l'UMA, est restée relativement stable et à cet égard, le Maroc occupe, parmi les pays de l'UMA, le deuxième rang après la Tunisie alors que la complémentarité des échanges

de marchandises en tant qu'importateur à partir de l'UMA est la plus élevée de tous les pays membres, avec 0,4. pour ce qui est de la CEM en tant qu'exportateur vers l'Afrique, il occupe un rang élevé, à savoir sixième ex-aequo sur le continent, tandis que sur le plan de la complémentarité des marchandises en tant qu'importateur à partir de l'Afrique, il est premier ex-aequo.

En termes de capacités en ressources humaines, la part du budget national consacrée à l'éducation, s'est stabilisée autour de 5,5 %. En ce qui concerne la facilité avec laquelle on fait des affaires, le Maroc est passé de la 87<sup>e</sup> place à la 95<sup>e</sup> entre 2012 et 2013. Cependant, le Maroc a légèrement décroché, sur le plan de la facilité du commerce transfrontalier, passant de 81 à 83.

Concernant l'ouverture du pays à d'autres pays africains, les résultats pourraient être meilleurs. En effet actuellement, les ressortissants de 9 pays seulement peuvent entrer dans le pays sans visa et les citoyens de 12 autres pays peuvent obtenir leur visa à l'arrivée. Le Maroc a récemment renforcé son engagement traditionnel et sa présence dans l'économie africaine et a intensifié le niveau de la coopération économique et des investissements sur le continent. Plusieurs secteurs sont impliqués dans ce processus. Le secteur des télécommunications, avec la présence de Maroc Télécom en Mauritanie (Mauritel), au Burkina Faso (Onatel), au Mali (Sotelma), au Gabon (Gabon Télécom) ainsi que le secteur bancaire, notamment à travers la Banque Attijariwafa, la Banque populaire et la banque BMCE, présentes dans 19 pays africains. D'autres grands groupes marocains comme Addoha, Alliances, Saham, Managem et l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE) sont d'importants opérateurs dans plusieurs pays du continent.

La nature des investissements effectués par les opérateurs marocains, fortement orientés vers les services, indique une dynamique d'investissements futurs plus significatifs. Le secteur financier, en particulier, peut jouer un rôle capital pour d'autres acteurs et opérateurs, grâce à sa capacité à faciliter les flux financiers associés à de tels investissements.

## La transformation sociale au Maroc

### Les tendances de la situation sociale

#### Développement humain

Depuis les années 80, le Maroc a effectué des investissements publics consistants dans le développement humain, notamment dans la santé, l'éducation et l'alimentation. Ces investissements lui ont permis de

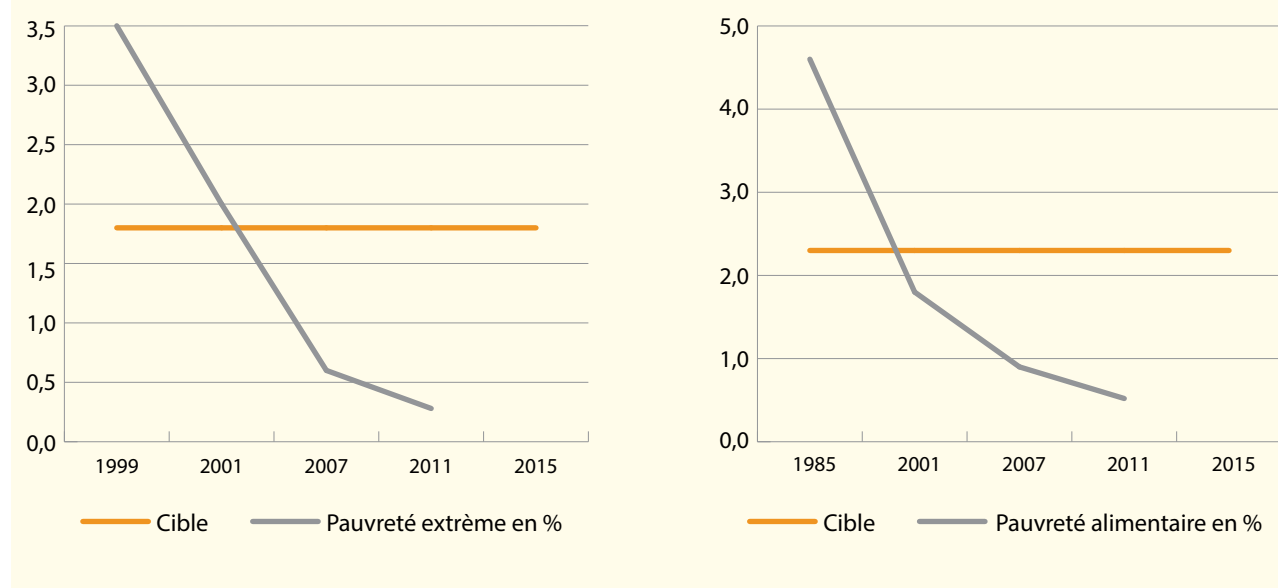
réduire sensiblement le déficit en matière de développement humain, avec un IDH qui est passé de 0,351 en 1980 à 0,491 en 2000 et à 0,617 en 2014<sup>5</sup>.

#### Chômage

Le taux de chômage au Maroc, qui avait progressé de 9 % en 2012 à 9,2 % en 2013, s'est aggravé, passant à 9,9 % au premier trimestre de 2014<sup>6</sup>. Le taux de chômage des jeunes (personnes âgées de 15 à 24 ans), est passé de 18,6 à 20,1 %. L'analyse de la population active en chômage permet de dégager trois caractéristiques principales : (i) c'est un phénomène plus urbain que rural puisque quatre chômeurs sur cinq (80,9 %) sont des citadins; (ii) ce phénomène touche plus les jeunes que les personnes âgées car près de deux chômeurs sur trois (62,7 %) sont âgés de 15 à 29 ans, et (iii) un chômeur sur dix (11,4 %) est un diplômé universitaire.

Le secteur des services est le principal créateur d'emplois en milieu urbain tandis

**Figure 6**  
Extrême pauvreté et pauvreté alimentaire au Maroc



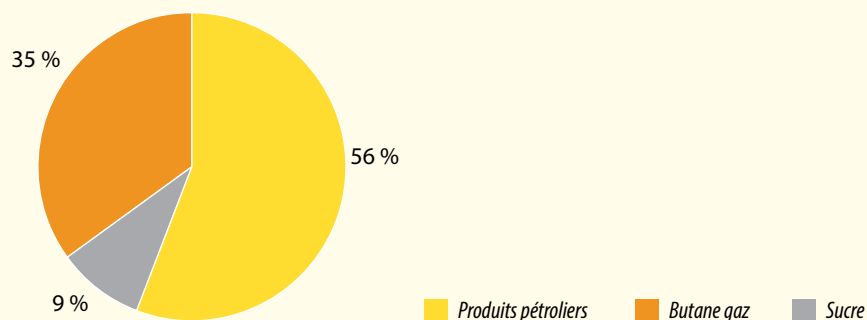
<sup>5</sup> Rapport des nations unies sur le développement humain(2014).

<sup>6</sup> LA SITUATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL AU PREMIER TRIMESTRE DE L'ANNÉE 2014, NOTE DE LA HCP.



Figure 7

## La répartition de la subvention par produits en % (janvier - septembre 2013)



qu'en milieu rural, ce rôle revient au secteur de l'agriculture, des forêts et des pêches. Le secteur industriel qui actuellement, ne contribue pas assez à la création d'emplois, est le secteur sur lequel table le pays pour augmenter l'emploi, notamment en faveur des jeunes.

### **Pauvreté**

Le Maroc a, en l'espace des 20 dernières années, pratiquement éradiqué la pauvreté extrême et réduit considérablement la pauvreté relative. Le taux d'extrême pauvreté est de 0,1 % en milieu urbain et de 0,5 %, en milieu rural. La pauvreté relative a, quant à elle, été réduite de plus de moitié ces dix dernières années. En effet, entre 2001 et 2011, le taux de pauvreté relative a été réduit de 59,5 % à l'échelle nationale, soit un recul de 15,3 % à 6,2 %<sup>7</sup>.

## **Les politiques de développement social**

### **Les investissements publics dans le développement social**

La part des secteurs sociaux, en tant que pourcentage du budget national, s'est accrue

de 52,8 % entre 1994 et 2012, passant de 36 à 55 %. Sur les 20 dernières années, **les progrès les plus significatifs ont été réalisés dans les secteurs de la santé et de l'éducation.**

### **L'Initiative nationale pour le développement humain (INDH)**

L'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), qui comporte deux phases - 2005-2010 et 2011-2015 - est un programme d'envergure nationale visant à lutter contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion. Il dispose d'une enveloppe de plus de 3,3 milliards de dollars, financée par l'Etat à hauteur de près de 60 %, le reste étant couvert par des contributions des collectivités locales et des agences internationales.

### **Le Régime d'assistance médicale (Ramed)**

Le Régime d'assistance médicale (RAMED) lancé en 2008 est un programme qui permet à la population la plus démunie, de bénéficier d'une couverture médicale et de la gratuité des soins et de prestations médicales dans les centres de santé et hôpitaux publics. À terme, il couvrira 26 % de la population, soit 8,5 millions de personnes.

7 Rapport national sur les OMD, 2012-PNUD.

### **La politique de subvention des produits de première nécessité**

La politique de subvention des produits de première nécessité couvre des produits tels que le sucre, les huiles alimentaires, les produits pétroliers, le gaz butane), s'adresse à tous les résidents. Il a coûté à l'État, en 2013, 46 milliards de dirhams (5,7 milliards de dollars), ce qui représente près de 13 % du budget national.

L'analyse des dépenses de compensation entre les différents produits subventionnés pour la période allant de janvier à novembre 2013, montre que les produits pétroliers viennent en première position, représentant presque 56 % des dépenses, suivis par le gaz butane (35 %) et le sucre (9 %).

Le système de subvention actuel n'est pas optimal du fait qu'il profite à tout le monde et particulièrement aux nantis, ce sont ceux qui consomment le plus de gaz butane, de carburant et de sucre. Il est estimé que seuls 9 % du total des subventions profitent au quintile le plus pauvre de la société marocaine, et 43 % au quintile le plus riche. Le contraste est encore plus frappant dans le cas des subventions sur le gasoil, 75 % de celles-ci profitant au quintile le plus riche.

### **La réforme du système de subvention**

Les subventions sont l'une des causes majeures du déficit budgétaire et le pays s'est engagé à réformer son système de subventions. Il a introduit, en septembre 2013, un système d'indexation des produits pétroliers sur les cours internationaux. L'objectif principal est de réduire le poids des subventions à 3 % du PIB d'ici à 2016 mais de façon progressive afin d'atténuer les répercussions sociales de la réforme.

### **La mise en place d'un système de transferts directs**

Les autorités envisagent de remplacer le système actuel de subvention par des transferts directs sous la forme de versements mensuels aux ménages les plus nécessiteux. Le Gouvernement a parallèlement intensifié et élargi les programmes sociaux existants, notamment ceux en faveur des groupes vulnérables tels que les enfants, les veuves à faible revenu et les personnes handicapées.

### **Les principaux défis sociaux et la transformation sociale structurelle**

Le Maroc a réalisé des progrès considérables sur le plan du développement humain mais il accuse un certain retard par rapport à ses voisins, ne se positionnant qu'à la 129<sup>ème</sup> place selon le classement de l'IHD 2014, derrière la Tunisie (90<sup>ème</sup>) l'Algérie (93<sup>ème</sup>), et l'Égypte (110<sup>ème</sup>).

### **Le chômage chronique, notamment des jeunes hommes et femmes**

Le taux de chômage des jeunes reste élevé, autour de 19 %, alors que la moyenne nationale est de 9,9 %. Tous les jeunes ne sont cependant pas logés à la même enseigne et ce sont les jeunes en milieu urbain (âgés de 15 à 24 ans) qui connaissent le taux de chômage le plus élevé (35,2 %). Le chômage est également élevé chez les diplômés universitaires (22,5 %).

Les femmes, se heurtent plus que les hommes, à plus de difficultés sur le marché du travail. En effet, malgré les grandes avancées en termes d'éducation, de santé, de réduction du taux de fécondité et une participation accrue à la prise de décision, seules 25 femmes sur 100 sont actives contre 73 hommes. De même, le chômage touche 46,2 % des jeunes citadines contre 33,1 % des jeunes hommes.



**Tableau 3**  
**Évolution de l'Indice africain de développement social de 2001 et 2011**

Région	2001	2011	Variation %
Indice global	1,56	1,102	-29,5
Région 7 : Marrakech - Tensift - Al Haouz	2,34	1,140	-51,3
Région 8 : Oriental	1,78	1,121	-36,9
Région 9 : Grand Casablanca	1,06	0,832	-21,8
Région 10 : Rabat-Salé-Zemmour –Zaër	1,26	0,905	-28,0
Région 11 : Doukkala–Abda	2,33	1,281	-45,0

### **Les inégalités régionales continuent de freiner les progrès sociaux**

Si le modèle économique et de développement a permis au pays de réduire de façon notable la pauvreté absolue, il n'a pas, pour autant, permis de réduire la pauvreté relative et les inégalités entre les régions. La disparité entre les taux de pauvreté et de chômage régionaux, indique que les bénéfices de la croissance ne sont pas répartis de manière équitable entre les régions. Par exemple, les zones côtières sont économiquement plus dynamiques et sont moins touchées par la pauvreté que les zones montagneuses et les régions du sud arides où se trouve la plus grande partie de la population vivant sous le seuil de pauvreté. La Région du Grand Casablanca, qui ne couvre que 0,23 % du territoire national, abrite 15 % de la population totale, et contribue à hauteur de 30 % au PIB national.

### **L'exclusion humaine : une entrave au progrès social**

La CEA a élaboré l'Indice africain de développement social (IDS), afin d'aider les États membres à évaluer leur position actuelle ainsi que les progrès réalisés en matière de réduction de l'exclusion humaine. L'IDS permet de produire une estimation de l'enracinement des pratiques d'exclusion dans les six grands domaines du bien-être

tout au long de la vie, en établissant un paramètre mesurable qui permet de suivre les écarts entre les personnes qui bénéficient pleinement du développement et celles qui en sont exclues dans chacun des domaines en question<sup>8</sup>. L'IDS peut également servir à analyser l'incidence différentielle de l'exclusion selon les zones géographiques, ou encore le sexe. A titre expérimental, l'Indice a été déployé dans un certain nombre de pays pilotes dont le Maroc, afin de recenser les faits d'exclusion entre les différentes zones géographiques. Les valeurs pour l'indice vont de 0 à 6. Une valeur inférieure à 2,5 révèle un niveau d'exclusion humaine faible, elle indique un niveau d'exclusion moyen si elle se situe entre 2,5 et 3,5 et un niveau d'exclusion élevé si elle est supérieure à 3,5.

Le Maroc avait, en 2001, un indice national de 1,56 et est passé, en 10 ans, à 1,102, ce qui reflète un niveau d'exclusion relativement faible au départ et une amélioration de près de 30 %. Néanmoins les valeurs pour les différentes régions, telles que figurant dans le tableau ci-dessus, montrent des disparités entre régions en 2001, allant de 1,06 pour la région Grand Casablanca à 2,34 et 2,33 pour la région Marrakech - Tensift - Al Haouz et

<sup>8</sup> Mortalité néonatale et infantile, sous-nutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans, taux d'alphabétisation, chômage des jeunes (15-24 ans), % de la population sous le seuil de pauvreté national, espérance de vie après 60 ans



la région Doukkala – Abda (2,33). En 2011, les valeurs montrent une nette réduction de l'exclusion humaine et des disparités entre les régions, avec les baisses de l'indice les plus marquées survenant dans les régions où il était de plus de 2 en 2001.

**Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) : L'égalité entre les sexes au Maroc**

Le Maroc est l'un des pays qui seront couverts par la phase 3 du processus pilote de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA), prévue pour la période 2014-2015. L'Indicateur est un outil conçu pour présenter le niveau d'inégalité existant entre les hommes et les femmes au moyen des écarts constatés dans les divers indicateurs considérés. Il s'agit d'un indice composite comprenant deux types d'indicateurs. Le premier est l'Indice de la condition féminine (GSI), qui mesure les inégalités relatives entre les hommes et les femmes, sur la base d'indicateurs quantitatifs déjà disponibles sur l'éducation et la santé, le revenu, l'utilisation du temps, l'emploi et l'accès aux ressources ainsi que sur la représentation politique formelle et informelle. Le second est le Tableau de bord de la promotion de la femme en Afrique, qui mesure les progrès réalisés en ce qui concerne l'autonomisation et la promotion des femmes.

Pour piloter l'outil au Maroc, comme pour tous les autres pays étudiés jusqu'ici, il sera créé un conseil consultatif national (CCN) composé de représentants des ministères de la promotion de la femme, de la santé, de l'agriculture, de l'éducation, de la justice, ainsi que de l'office national de la statistique, en plus de deux experts indépendants sur les questions de genre et d'un représentant des ONG. Avec le concours technique du Centre africain pour la femme de la CEA, le CCN sera chargé de coordonner l'établissement

d'un rapport national fondé sur l'IDISA. En attendant la parution du rapport, on trouvera dans le présent profil de pays un panorama sur l'égalité homme-femme au Maroc qui utilise certains des principaux indicateurs provenant de l'IDISA.

**a) Egalité entre les sexes au Maroc**

En ce qui concerne l'indicateur des inégalités entre les sexes, le Maroc a été classé 92<sup>e</sup> sur 148 pays en 2013. La valeur obtenue, à savoir 0,444 est supérieure à la moyenne mondiale (0,463), en dépit de l'adoption de nombreuses réformes et politiques publiques concernant l'égalité entre les sexes. La réforme la plus importante sur le plan juridique a été la révision, faite en 2004, du Code de la famille qui, désormais, consacre l'égalité entre les époux et protège les droits des enfants. Le Maroc est partie aux principales conventions internationales sur l'égalité entre les sexes, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement et la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ayant levé ses réserves sur certains de ses articles. Le Maroc a adopté la Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité entre les sexes ainsi que le Plan gouvernemental pour l'égalité 2012-2016 pour l'égalité en genre IKRAM). L'adoption en 2006 du processus de budgétisation, de planification et de programmation sensible au genre s'inscrit dans le cadre national de réformes qui ciblent, en particulier, les femmes, les groupes défavorisés et les personnes démunies.

**b) Education**

Depuis les années 80, les filles et les femmes ont un meilleur accès à l'éducation. Pour autant, l'accroissement du taux de scolarisation est très en deçà des objectifs définis par le Gouvernement pour éliminer l'analphabétisme d'ici 2015. Le taux d'analphabétisme a baissé de 55 % en 1994 à 36,7 % en 2012. Dans les zones rurales, ce



taux a fortement baissé, de 75 % à 51,2 % au cours de la même période. Ce progrès dans le domaine de l'alphabétisation est dû en partie à l'accroissement du nombre de bénéficiaires des programmes d'alphabétisation, qui est passé de 655 478 (dont 517 985 femmes) en 2006 à 702 119 (dont 587 088 femmes) en 2011. Le taux d'alphabétisation des jeunes (15-24 ans) s'est également beaucoup amélioré, passant de 58 % en 1994 à 84,6 % en 2012. Cette amélioration est plus nette chez les filles dont le taux d'alphabétisation est passé de 46 % à 79 %, contre 71 % et 90,1 % pour les garçons durant la même période.

Des efforts considérables ont été consentis en faveur de l'éducation des filles et les disparités entre les filles et les garçons se sont considérablement réduites aussi bien au primaire qu'au secondaire. Le taux de scolarisation nette pour le primaire dans les zones rurales pour les filles, a baissé de 5,3 à 1,1 % entre 2008-2009 et 2011-2012. Le taux d'abandon dans les lycées est considérable : pour 100 nouveaux étudiants inscrits au premier cycle, seulement 86 sont arrivés à achever l'école primaire en 2011-2012.

#### **c) Accès à l'infrastructure sociale de base**

Les femmes pâtissent plus que les hommes du manque d'infrastructures sociales de base. En milieu rural par exemple, le pourcentage des ménages disposant de l'électricité, était de 83,9 % en 2009, et celui des ménages disposant de l'eau courante, n'était que de 43,4 %.

#### **d) Accès limité aux/Contrôle des ressources**

Les travailleurs non rémunérés constituent environ les trois quarts des travailleurs dans les zones rurales. Pour d'autres ressources telles que la propriété des terres et le bétail, le logement, et l'accès au crédit, il n'existe pas de source officielle de données ventilées par sexe. Les femmes chefs d'entreprise

ne représentent que 10 % des directeurs d'entreprise, presque tous se trouvant dans les zones urbaines. Le pourcentage de propriétaires de petites entreprises (Enquêtes de la Banque mondiale sur les sociétés en 2007) est à peine de 13 %. Les inégalités dans l'accès à la terre sont une cause majeure d'inégalité sociale et entre les sexes dans les zones rurales.

#### **e) Travail invisible et emploi précaire**

La proportion des femmes actives dans la population active totale au niveau national, tend à diminuer, étant passée de 29,2 à 26,5 % au cours de la période 1999-2012. Dans tout le Maroc, le statut le plus courant pour les femmes est celui de "travailleuse familiale" « notamment dans les zones rurales (en 2012, 47,8 % de femmes et des filles étaient des travailleuses non rémunérées ; en milieu rural, ce chiffre monte à 73,8 % contre 23,9 % pour les hommes. Les travailleuses indépendantes constituent le deuxième groupe le plus important, représentant 19,3 % des femmes travailleuses rurales (contre 40,3 % pour les hommes), et les femmes salariées viennent en troisième position avec 5,8 % contre 31,6 % pour les hommes.

#### **f) Les femmes aux postes de décision**

Les femmes ont fait leur entrée au gouvernement marocain en 1997 quand une femme a été nommée ministre des affaires étrangères, mais depuis, le nombre de femmes reste limité (6 sur les 38 membres du Gouvernement). La réforme constitutionnelle de 2011 a accru le nombre de sièges réservés aux femmes, qui est passé de 30 sur 325 à 60 sur 395 sièges (15 %) en 2011, mais ce chiffre reste en deçà du quota de 30 % que revendiquent les mouvements féministes. Le Code électoral a été remanié à plusieurs reprises afin d'accroître la participation politique des femmes (instauration de la loi sur les quotas et d'une liste nationale de 30 sièges réservés aux femmes au Parlement. En plus de cela, les taux de



représentation des femmes au sein des conseils locaux, ont été augmentés, passant de 0,56 % à 12,26 % en 2013.

### ***g) Des stratégies sensibles au genre pour atténuer la pauvreté***

Au Maroc, des inégalités socioéconomiques et entre les sexes considérables subsistent entre zones urbaines et zones rurales. Les femmes sont parmi les groupes les plus vulnérables. Il n'existe cependant aucune stratégie particulière pour améliorer la vie des femmes dans les zones rurales. Les programmes actuels destinés à atténuer la pauvreté et l'exclusion dans ces zones, s'inscrivent dans le cadre de programmes nationaux ou sectoriels (à savoir l'Initiative nationale pour le développement humain du Plan Maroc vert), habituellement financés par des bailleurs de fonds internationaux. Pour relever ces défis, les efforts doivent porter en particulier sur les moyens de faciliter l'accès des femmes aux ressources productives et de financement ainsi que sur la promotion de l'égalité entre l'homme et la femme au sein du ménage et dans la communauté. Cela permettra de renforcer l'autonomisation économique et sociale des femmes et de dégager des dividendes plus durables pour réaliser un développement inclusif.

### ***Les défis à venir en termes de développement humain et social***

La transition démographique et le changement des modes de vie font que le Maroc se trouve confronté à de nouveaux défis en matière de santé, avec une *augmentation de la population juvénile et à un début de vieillissement de la population.*

- ***Le problème lié à la surcharge pondérale:*** Chez la jeune génération, on assiste à un changement de mode de vie (une alimentation et un manque d'exercice qui favorise

l'obésité) qui la prédispose à des maladies chroniques très coûteuses dont les symptômes risquent de se manifester à court et moyen terme. Au sein de la population adulte 33,7 % sont affectés par le surpoids (pré-obésité) et 17,5 % présentent une obésité sévère. Au total, les estimations du HCP montrent que 10,3 millions de marocains adultes, dont 63,1 % de femmes, sont en situation d'obésité ou de pré obésité<sup>9</sup>.

- ***Le problème lié au vieillissement de la population:*** le pays est confronté à l'augmentation d'un certain nombre de maladies liées au vieillissement de la population tels que le cancer, l'hypertension artérielle, le diabète, etc. Au Maroc, la part de la population des 60 ans et plus qui était estimée à 2,7 millions en 2010, passera à 10,1 millions en 2050, année où elle représenterait 24,5 % de la population totale alors qu'elle ne constituait que 8,1 % en 2010<sup>10</sup>.

Les effets combinés à moyen terme, de la surcharge pondérale d'une franche de plus en plus importante de la population et de l'augmentation de la part des personnes âgées dans la population, se traduiront par une augmentation des dépenses médicales par tête. Les maladies chroniques qui sont dues au surpoids pondéral et au vieillissement sont en général plus coûteuses que les maladies transmissibles habituelles. Ces deux phénomènes feront que les dépenses de santé seront poussées à la hausse, portant plus de pression sur les budgets du pays déjà confrontés à un ralentissement de l'économie, à un taux élevé du chômage et à de niveaux d'imposition relativement élevés.

9 «Les cahiers» du Haut Commissariat au Plan (HCP) sur le vieillissement de la population (N° 35 - Mai / Juin 2011),

10 Effets sur la situation financière du système de retraite et sur l'évolution macroéconomique, HCP, 2012





Le vieillissement de la population constituera également à moyen et long terme un problème structurel pour les régimes de retraite et de protection sociale en général. Les projections démographiques montrent que les cotisants aux régimes de retraite augmenteront à un niveau plus faible que les bénéficiaires du fait du vieillissement de la population. De fait, le rapport démographique global des caisses de retraite est passé de 15 actifs pour un retraité en 1980 à 5,8 actifs en 1993 et à 3,9 actifs en 2009<sup>11</sup>.

## Transformation structurelle thématique

Selon les défis de développement de chaque pays, une analyse mettant l'accent sur une question de transformation structurelle spécifique à un pays, est faite une fois par an. Dans le cadre de sa stratégie d'industrialisation pour la transformation, le Maroc est très dynamique dans le domaine de l'économie verte. Dans les futurs profils, les questions porteront sur des domaines plus thématiques.

### Accroître les investissements verts, un objectif devenu prioritaire

Le Maroc, fort de son engagement politique en matière de développement durable<sup>12</sup> s'emploie résolument à promouvoir l'économie verte. Une Charte nationale<sup>13</sup> et une Loi-cadre<sup>14</sup> de l'environnement et du développement durable ont été adoptés afin d'inscrire toutes les politiques publiques

11 Effets sur la situation financière du système de retraite et sur l'évolution macroéconomique, HCP, 2012

12 La nouvelle Constitution (juillet 2011) consacre « le droit au développement durable » et étend les missions du Conseil économique et social aux questions d'environnement et de développement durable (CESE).

13 La Charte nationale de l'environnement et du développement durable adoptée en 2012 vise à renforcer l'intégration de la dimension environnementale dans toutes les stratégies publiques et sectorielles.

14 Loi-cadre 99-12 portant Charte de l'environnement et du développement durable (janvier 2014).

dans le cadre d'une stratégie nationale de développement durable (SNDD), actuellement en cours de finalisation. Réussir la transition vers une économie verte et accélérer la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre le changement climatique figurent parmi les enjeux prioritaires de la SNDD.

Un plan d'investissements verts a été présenté en marge du Sommet des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenu à New York, en septembre 2014. Des discussions sont en cours pour la mise en place d'un Fonds d'investissement vert (capitaux publics et privés) visant à encourager les entreprises à lancer des projets durables.

Une feuille de route sur la croissance verte et le développement territorial a été adoptée dans le cadre des travaux du groupe de réflexion<sup>15</sup> « croissance verte et développement territorial », piloté par le Maroc. Le pays est également partie prenante de plusieurs initiatives (Global Green Growth Institute, Initiative « Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte (PAGE)<sup>16</sup> et Plan du PNUE pour une compétitivité verte en Méditerranée, lancé en 2008).

### Une stratégie de développement des compétences dans les métiers verts est en préparation

Les opportunités d'emplois verts ont été soulignées dans plusieurs études récentes, dont celle du Conseil économique, social et environnemental, qui indique que les investissements projetés dans quatre secteurs clés de l'économie verte (énergies renouvelables, efficacité énergétique, gestion des déchets solides et assainissement

15 Initiative MENA-OCDE pour la gouvernance (2011-2015).

16 PAGE est une Initiative conjointe (PNUE, OIT, ONUDI et UNITAR) mise en place pour soutenir les pays dans l'élaboration de stratégies nationales d'économie verte à l'horizon 2020.



## Encadré 1: De nouvelles filières vertes pour soutenir la croissance et créer des emplois :

- Energies renouvelables (CSP, PV, et éolien) ;
- Efficacité énergétique ;
- Assainissement liquide ;
- Gestion et valorisation des déchets ;
- Aquaculture ;
- Filière bois/valorisation du potentiel forestier ;
- Plantes aromatiques et médicinales.

liquide), d'un montant de 20 milliards d'euros, devraient permettre la création de plus de 90 000 nouveaux emplois à l'horizon 2020. Pour cela, une politique industrielle claire et un plan d'action anticipant les besoins en compétences, est indispensable. Une cartographie des opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat vert, réalisée dans le cadre du projet « yes green »<sup>17</sup> confirme en outre l'existence d'un potentiel important pour l'insertion des jeunes, dont le taux de chômage se situait à 20,1 % en 2013 pour ceux âgés de 15 à 24 ans (HCP).

### Des entreprises toujours plus engagées en faveur de l'environnement

Pour accompagner les entreprises dans cette transition et renforcer le dialogue public-privé, la Confédération générale des entreprises (CGEM) a créé la Commission Economie verte (précédemment Commission Développement durable) dont la mission est d'encourager et d'accompagner les entreprises dans leur démarche environnementale et leur adhésion à l'économie verte. Elle collabore dans ce cadre, avec le Centre marocain de production propre (CMPP), qui fournit aux industriels une assistance technique et un

<sup>17</sup> Le projet « yes green » du PNUD appui la formation des jeunes et la création de très petites entreprises vertes (projets verts « Start-up »), en particulier dans les régions vulnérables de l'Oriental et de Tanger-Tétouan.

appui pour la mobilisation de financements. Plus de 55 entreprises membres de la CGEM ont reçu le label RSE de la CGEM (Norme Iso 26 000). Ce label créé en 2006, est attribué pour une période de 3 ans à la suite d'une évaluation menée par un cabinet d'experts indépendants accrédités par la CGEM. Malgré un certain progrès, le nombre d'entreprises certifiées ISO 14001 (gestion de l'environnement) est encore insuffisant passé d'une vingtaine d'entreprises en 2007 à une quarantaine en 2013) et comprend essentiellement les grandes entreprises. Selon l'Agence internationale Vigeo<sup>18</sup>, le niveau d'engagement des entreprises marocaines en faveur de la RSE, bien que faible est cependant un des plus élevés d'Afrique, du Maghreb et du monde arabe. Le nombre d'établissements touristiques labellisés « clef verte » a également augmenté ; il est passé de 13 en 2008 à 60 en 2011 mais a légèrement diminué à 57 en 2013.

### Les enjeux de l'économie verte au Maroc

A la différence des pays de la région, le Maroc a réalisé d'importants progrès ces

<sup>18</sup> L'agence Vigeo, créée en 2002 est reconnue comme un leader international de l'audit et de la notation en matière de RSE. Elle mesure les performances et les risques de plus de 2500 entreprises cotées dans le monde au regard de six domaines (environnement, respect des droits humains, valorisation du capital humain, engagement sociétal, éthique des affaires et la gouvernance d'entreprise), 22 critères et 250 indicateurs.



## Encadré 2: Contraintes environnementales des secteurs économiques clefs

Secteurs économiques clefs	Contraintes environnementales	
<p>Agriculture : 15 % PIB ; Emploie 46 % du total des actifs et 80 % de la population active rurale</p> <p>Assure 23 % du total des exportations</p> <p>La production céréalière couvre 60 % des besoins (année moyenne) ; 97 millions quintaux céréales (2012-2013)</p> <p>1/3 de la production est transformée</p>	<p>Utilise 80 % des ressources en eau pour l'irrigation ; 18,7 % de la consommation énergétique totale (2010)</p> <p>Dégradation des sols et pollution des eaux (fertilisants, déchets solides et pesticides)</p> <p>31 % des émissions globales de GES (Données 2004)</p> <p>Forte vulnérabilité au changement climatique (agriculture essentiellement pluviale)</p>	
<p>Pêche : 2-3 % PIB Production : 1 000 000 T (2010)</p> <p>Potentiel : ~1,6 MT/an ~500 000 emplois</p> <p>Consommation:10kg/hbt/an (moy. mondiale : 17kg/hbt/an)</p>	<p>Surexploitation des principales espèces</p> <p>Faible niveau de production aquacole : Pour alléger la pression sur les stocks, le développement de l'aquaculture est envisagé avec pour objectif de produire 200.000 T (2020) contre moins de 500 T en 2012 et de créer 50.000 emplois directs</p>	
<p>Phosphates et dérivés : 3,5 % PIB (2010). 20 % de la production mondiale (1er exportateur mondial et 3ème pays producteur) ; 24 % du total des exportations (8 millions de T/an). Production estimée à 19,96 MT (2010)</p> <p>Agro-industrie : 30 % de la production industrielle ; 100.000 emplois ; 5 % PIB et 2 % des exportations (2011)</p> <p>Industrie de la pêche : 70 % des captures sont transformées (congélation et conserveries) dont 85 % exportées. 58 % des exportations agro-alimentaires ; 6,8 % des exportations totales (DEPF, 2011) et ~ 2,5 % du PIB</p>	<p>80 % des industries sont concentrés sur le littoral et produisent 1,5 MT/an déchets dont 256.000 T sont dangereux. Seuls 23 % des déchets industriels sont recyclés (2010) et 4 % utilisés en valorisation énergétique</p> <p>988 Mm3/an d'eaux usées en grande partie rejetées dans le milieu marin sans traitement préalable</p> <p>1er secteur consommateur d'énergie</p> <p>Pas de données disponibles sur le niveau de la pollution générée par l'industrie</p>	
<p>Exploitation forestière : 2 % du PIB agricole ; 0,4 % PIB national et 50.000 emplois permanents</p> <p>5-7 milliards dirhams/an</p> <p>4 % de l'offre mondiale de liège (150.000 quintaux/an)</p> <p>Fournit des revenus à 50 % de la population rurale.</p>	<p>Fournit 30 % des besoins en bois d'œuvre et d'industrie (600.000 m3/an). Le prélèvement du bois dépasse de trois fois le potentiel de la forêt.</p> <p>18 % du bilan énergétique national (11 millions m3/an soit 4 millions Teq. Pétrole), représentant 30 % de la demande énergétique totale (dont 88 % concerne le milieu rural). La déforestation estimée à 31.000ha/an réduit la capacité de l'écosystème à absorber le CO2.</p>	
<p>Energie : 3 % PIB ; 35.000 emplois</p> <p>Extrême dépendance énergétique : 97%</p> <p>Accroissement annuel soutenu de la demande : 5 % (énergie) et 7-8 % (électricité)</p> <p>Facture énergétique : 11 % PIB (2011) contre 7,4 % en 2009</p> <p>Subventions directes : 5 % PIB (2011)</p>	<p>Consommation d'énergie primaire (Mtep/an)</p> <p>2009 : 15,1</p> <p>2011 : 17,3</p> <p>2012 : 17,8</p>	<p>Intensité énergétique</p> <p>2009 :0,48</p> <p>2011 :0,54</p> <p>2012 :0,54</p>
	<p>Mix énergétique fortement dominé par le charbon, le gaz et le fuel plus de 52 % des émissions globales de GES (2004)</p> <p>ER (hydo, éolien et solaire): 7 % de la consommation nationale en énergie primaire dont 6 % hydro et 1 % éolien (2010)</p>	

dernières années, ayant réussi à abaisser le niveau de pauvreté et à diversifier relativement sa structure industrielle. Toutefois, le secteur industriel n'a pas suffisamment contribué à la création d'emplois (environ 75 000 emplois durant la dernière décennie), la croissance de la productivité du secteur agricole reste faible et la mobilisation des connaissances et de l'innovation nécessaire pour réussir la transition vers une économie verte, est insuffisante.

Le contexte environnemental est marqué par une progression continue de la désertification, une fragilisation des espaces forestiers<sup>19</sup>, une diminution du potentiel des ressources hydriques<sup>20</sup>, une dégradation accentuée des écosystèmes fragiles comme les oasis ainsi qu'une forte vulnérabilité face au changement climatique et aux risques de catastrophes naturelles. Les activités économiques sont à l'origine d'importantes pollutions<sup>21</sup> (production d'acide phosphorique et d'engrais, production de minerais concentrés, utilisation intensive d'engrais dans l'agriculture, les tanneries industrielles et artisanales, l'industrie pharmaceutique et les industries de transformation). Plus de 90 % des rejets liquides industriels et 50 % des rejets domestiques sont déversés dans la mer. Le littoral subit les impacts négatifs d'une forte urbanisation et de la concentration des activités économiques (80 % des industries, 53 % de la capacité touristique et 92 % du commerce extérieur). Les émissions de CO<sub>2</sub> sont faibles, mais en augmentation<sup>22</sup>.

19 La demande nationale de bois-énergie dépasse les 11 millions de tonnes/an et représente 30 % de la demande énergétique totale. Les 88 % de cette demande concernent le milieu rural.

20 La disponibilité en eau est estimée à 730 m<sup>3</sup>/hab/an (2010) alors qu'elle était de 2 560 m<sup>3</sup>/hab/an en 1960. Cette quantité déjà largement inférieure au seuil de stress hydrique fixé à 1000 m<sup>3</sup>/hab/an, pourrait chuter à 530 à l'horizon 2025-2030.

21 La moitié des ressources en eau de surface et souterraines sont touchées par la pollution (IRES, 2013)

22 Les émissions de CO<sub>2</sub> sont passées de 1,84 TeqCO<sub>2</sub>/hbt en 1994 à 2,21 (2000) et à 2,51 (2004).

Le coût de la dégradation de l'environnement, initialement évalué à 3,7 % du PIB en moyenne, est largement sous estimé. Le coût de la dégradation de l'air et de ses impacts est évalué à 3,6 milliards de dirhams/ an soit environ 1,03 % du PIB.

Sur le plan social, le Maroc est parvenu à réduire les niveaux de pauvreté absolue, mais la population reste très vulnérable, en particulier dans les zones rurales où vivent les 70 % de la population pauvre. Les retombées de la croissance économique (4,8 % en 2013, selon le HCP) et des politiques de développement social restent en-deçà des attentes en ce qui concerne la réduction des disparités sociales et spatiales. Le chômage demeure élevé (9,2 % en 2013)<sup>23</sup>. Une réforme de la politique de subvention (sucre, huiles alimentaires, produits pétroliers, gaz butane) qui a coûté à l'Etat en 2013, 46 milliards de dirhams (5,7 milliards de dollars), soit près de 13 % du budget national, est en cours, l'objectif étant de faire en sorte que les personnes à bas revenu en bénéficient.

L'économie, à travers ses grandes composantes (agriculture, industrie, énergie) se heurte à de nombreux défis environnementaux.

### **Performance environnementale et politiques en faveur de l'économie verte : une accélération des réformes**

Le Maroc a réalisé des progrès significatifs dans certains domaines comme la surveillance de la qualité de l'air<sup>24</sup>, la lutte contre le réchauffement climatique, l'exploitation forestière<sup>25</sup>, le développement

23 HCP. Note sur la situation du marché du travail en 2013.

24 Un projet de loi sur la lutte contre la pollution est en préparation (EPE, 2014).

25 On note ces dernières années une amélioration du rythme de reboisement (40 000ha/an en moyenne contre 25 000 ha/an en 2005).Le Plan directeur de reboisement prévoit le reboisement de 1 million d'hectares à l'horizon 2030.



### Encadré 3: De nouveaux instruments de financement en cours de mise en place

Un Fonds pour l'efficacité énergétique (FEE), d'un capital de 390 millions d'euros, destiné à soutenir l'industrie, le bâtiment et l'éclairage public

Une réforme progressive des subventions à l'énergie

Un fonds d'investissement industriel pour financer la mise en œuvre de la nouvelle stratégie (2014-2020). Il sera doté de 20 milliards de dirhams.

Une écotaxe sur les emballages était prévue pour 2015

des énergies renouvelables, l'électrification rurale<sup>26</sup>, l'accès à l'eau potable en milieu rural, la mise à niveau et l'éducation environnementale. Des efforts sont en cours pour renforcer les infrastructures d'assainissement liquide (500 millions de m<sup>3</sup> d'eau usée non traités annuellement), la collecte, le recyclage et la valorisation des déchets (4,5 millions de tonnes de déchets solides non traités annuellement), le reboisement dont le rythme est encore insuffisant, l'efficacité énergétique, le transport durable, la rationalisation de la consommation en eau et le développement des ressources en eaux non conventionnelles. Des réformes d'envergure ont été menées ces dernières années sur le plan institutionnel, réglementaire et stratégique<sup>27</sup>. Le Secrétariat d'Etat chargé de l'eau et de l'environnement a été érigé en un Ministère délégué auprès du Ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, chargé de l'environnement (2013). Des agences et instituts spécialisés (Agence pour le développement de l'énergie solaire et l'efficacité énergétique, Agence marocaine pour l'énergie solaire, Agence nationale pour le développement de l'aquaculture, Institut de recherche sur l'énergie solaire et les nouvelles énergies)

ont été créés. Des projets de villes vertes ont été lancés. Plusieurs évaluations environnementales stratégiques (EES) ont également été réalisées, telles que (PNDM, Plan Maroc Vert et Vision 2020 du tourisme en cours). Deux stratégies nationales pour la protection de l'environnement et pour le développement durable, une stratégie pour l'efficacité énergétique, un rapport sur l'état de l'environnement, une étude sur un système de comptabilité environnementale<sup>28</sup> ainsi que la troisième communication nationale sur le changement climatique, sont en préparation. Un examen des performances environnementales vient d'être achevé. Il a porté essentiellement sur les limites du dispositif de contrôle de la conformité environnementale et la nécessité de renforcer l'application de la législation (par exemple, les textes d'application du principe du pollueur-payeur), d'incorporer les évaluations environnementales stratégiques dans la législation nationale et d'améliorer le système des études d'impact sur l'environnement. Le respect de l'environnement est désormais pris en considération dans la nouvelle loi sur les marchés publics (2014). La stratégie du tourisme prévoit des mécanismes financiers de soutien pour accompagner le développement des éco-territoires et des produits innovants en matière

26 Le taux d'électrification rurale est passé de 22 % (1996) à 96 % (2009) et 97,4 % en 2012.

27 La stratégie nationale de l'eau (2009) ; Le plan d'action national de lutte contre le réchauffement climatique (2009) ; Le Plan Maroc Vert pour l'agriculture (2008) ; la stratégie Halieutis pour la pêche (2009) ; La nouvelle stratégie énergétique avec sa composante « Énergies renouvelables » (2009).

28 La phase diagnostique de l'étude sur la comptabilité environnementale a identifié trois comptes pilotes prioritaires : eau, déchets et dépenses environnementales.



## Encadré 4: Exemples de fonds spéciaux et d'instruments économiques

Exemples de fonds spéciaux	Exemples d'instruments économiques
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonds national pour l'environnement (FNE)*</li> <li>• Fonds de dépollution Industrielle (FODEP)</li> <li>• Fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées</li> <li>• Fonds de développement énergétique (FDE)</li> <li>• Fonds Hassan II de développement économique et social</li> <li>• Le Fonds national forestier alimenté par des taxes (taxes sur les bois importés, recettes forestières) finance les actions de conservation, protection et valorisation de la forêt</li> <li>• Le fonds de financement conjoint avec les banques « RENOVOTEL 3 » dédié à la mise à niveau des établissements d'hébergement touristique à travers le financement des investissements matériel et immatériel, visant l'amélioration de la qualité des prestations et la prise en compte des problématiques environnementales (partenariat entre le Ministère du Tourisme, la Caisse centrale de garantie, le Ministère de l'économie et des finances et la Fédération nationale de l'industrie hôtelière).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventions pour généraliser l'économie d'eau dans le secteur agricole et pour promouvoir le pompage de l'eau en agriculture à partir de l'énergie solaire</li> <li>• Assurance multirisques contre les aléas climatiques au profit des petits agriculteurs qui bénéficient de subventions pour leurs cotisations.</li> <li>• Une écotaxe** dont les recettes estimées à près de 157 millions de dirhams annuellement, sont affectées au Fonds national de l'environnement pour le développement de la filière de recyclage des plastiques</li> <li>• Mécanisme «MoussanadaSiyaha» qui vise notamment à accompagner (subventions, appui technique) les PME du secteur touristique dans leur démarche de certification/ éco-labellisation, la réalisation d'audit énergétique ou encore la mise en place d'un système de gestion environnementale (partenariat entre le Ministère du Tourisme, l'Agence nationale pour la promotion de la petite et moyenne entreprise, le Ministère de l'économie et des finances et la Confédération nationale du tourisme).</li> <li>• Primes pour le renouvellement du parc de transport des marchandises (Loi de finances 2014-2016)</li> </ul>
<p>* Le FNE est un compte d'affectation spéciale dédié à des projets de protection et de mise en valeur de l'environnement</p> <p>** Ecotaxe sur la vente, sortie-usine et à l'importation des matières plastiques dont le taux est fixé à 1,5 % ad valorem. Elle a été instituée par la Loi de finances 2013 et est entrée en vigueur en janvier 2014.</p>	

de préservation de l'environnement et d'efficacité énergétique. Le système actuel de classement des établissements touristiques, en cours de refonte, intégrera des normes de durabilité dans les critères obligatoires pour obtenir un classement.

Pour soutenir sa politique environnementale et les programmes sectoriels qui lui sont liés, le pays a su utiliser les opportunités de

financement dans le cadre de la coopération internationale et bilatérale, y compris la mobilisation de financements carbone avec 8 projets enregistrés au titre du Mécanisme de développement propre (MDP) (3MtCO<sub>2</sub> / an de potentiel d'atténuation) et 13 projets en cours de validation (2 MtCO<sub>2</sub> / an). Le pays s'est également doté de tout un arsenal de fonds spécifiques et d'instruments économiques.



## Les principaux indicateurs internationaux témoignent des avancées réalisées

- 81ème place/ 178 pays de l'Indice de performance environnementale (EPI, 2014) ;
- 5èmerang des pays d'Afrique, après la Tunisie (3ème rang) et l'Algérie (4ème) et avant l'Egypte (7ème) et la Lybie (10ème) de l'Index de performance de l'architecture énergétique mondiale 2014;
- Leader (71 points), suivi par l'Egypte (53 points), la Tunisie (47 points), l'Algérie (45 points), le Soudan (25 points) et la Lybie (20 points), en matière de développement des énergies renouvelables dans la région Arabe, selon l'Index AFEX-2013 (Arab Future Energy Index) ;
- Leader de la lutte contre le réchauffement climatique en Afrique et dans le monde arabe, occupant la 15e place sur 58 pays, soit un gain de quinze places par rapport au classement de 2013 ;
- La ville de Rabat a été choisie comme ville verte en 2010 - parmi 15 villes dans le monde - dans le cadre de « l'initiative 100 villes » de ONU-Habitat et inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2012.

## La nouvelle politique industrielle, une opportunité pour le développement des filières vertes

Le nouveau Plan d'accélération industrielle (2014-2020) vise à porter le PIB du secteur à 23 % (contre 14 % actuellement) et à créer 500 000 emplois, au profit des jeunes, notamment. Des mesures seront mises en place pour améliorer la productivité

et la compétitivité<sup>29</sup> des entreprises, particulièrement des PME (plus de 90 % des activités industrielles) et soutenir l'intégration graduelle des TPE : création d'un fonds d'investissement industriel public, engagement du secteur bancaire, refonte de la charte d'investissement, création de liens entre les grandes entreprises et les PME et TPE, grâce à l'adoption d'un système de formation adaptée aux besoins. La convergence entre la vision pour une économie verte et ce nouveau plan, devra être assurée afin de promouvoir les filières vertes prioritaires et renforcer l'engagement des entreprises en faveur du développement durable.

## La promotion de l'innovation - un enjeu de taille

L'innovation est au cœur de l'intégration industrielle et des enjeux de l'économie verte. Le Maroc est classé 84<sup>ème</sup> sur 143 pays selon l'Indice mondial de l'innovation de 2014, derrière la Tunisie (78<sup>ème</sup>) et devant l'Egypte (99<sup>ème</sup>) et l'Algérie (133<sup>ème</sup>). Il occupe la cinquième place en Afrique. Si des progrès sont à noter en termes d'infrastructures et de capital humain, les performances du système national d'innovation restent limitées, concernant notamment les domaines des affaires et la sophistication des marchés.

On note aussi une coordination peu efficace des efforts, un financement insuffisant et un manque de collaboration entre l'université et les entreprises (faible valorisation des résultats de la recherche et inadéquation des projets aux besoins de l'économie). Les financements affectés à la recherche scientifique et technique, essentiellement publics, ne dépassent pas 0,8 % du PIB (contre 2,26 % en France et 3,4 % au Japon). Les PME font face à un manque de crédits pour financer la recherche. Afin

<sup>29</sup> Au niveau global, dans son classement 2014-2015, le Forum économique mondial a classé l'économie du Maroc 72<sup>e</sup> sur 144



## Encadré 5: Principaux programmes sectoriels mis en œuvre pour promouvoir l'économie verte

<p><b>Plan Solaire (2020)</b></p>	<p><b>Programme éolien intégré (2020)</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 2020 : 5 centrales (totalisant 2000 MW) soit 14% des besoins en énergie électrique</li> <li>• Coût global estimé à 70 milliards dirhams</li> <li>• Economie annuelle : 1 million Tep</li> <li>• Emissions évitées : 3,7 millions tonnes CO2/an</li> <li>• Mise en service première centrale : 2015</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 2020 : 2000 MW soit 14% de la capacité électrique totale</li> <li>• Coût global estimé : 31,5 milliards dirhams</li> <li>• 280MW en exploitation et 720 MW en développement</li> <li>• Economie annuelle : 1,5 millions de tep</li> <li>• Emissions évitées : 5,6 millions tonnes de CO2/ an.</li> <li>• Mise en service du premier parc éolien en 2014.</li> </ul>
<p><b>Efficacité énergétique (bâtiment, industrie transport)-2030</b></p>	<p><b>Programme national d'économie d'eau d'irrigation</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- économie d'énergie de 12 % (2020) et 15 % (2030)</li> <li>- Réduire les émissions de GES de 35% (transports).</li> <li>- Réduire la facture énergétique de 15%- 2030 (ref 2008)</li> </ul> </li> <li>• Investissement requis : plus de 21 milliards de DH</li> <li>• 40 000 emplois (2020).</li> <li>• Cadre réglementaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi 47/09 relative à l'efficacité énergétique (2010)</li> <li>- Tarification différenciée (consommation électrique)</li> <li>- Code d'efficacité énergétique dans le bâtiment</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 2030: économiser jusqu'à 2 milliards de m3/an dont 1.4 Milliards de m3/ an au niveau des exploitations agricoles</li> <li>• Reconversion en irrigation localisée de 550.000 ha (2020)</li> <li>• 330.000 ha équipés en systèmes modernes d'économie d'eau (2013) soit près de 24% de la superficie totale contre 11% en 2007.</li> <li>• 37 Milliard dirhams</li> </ul>
<p><b>Programme national des déchets ménagers et assimilés</b></p>	<p><b>Plan national d'assainissement liquide</b></p>
<p>Objectifs 2020 Taux de collecte DMS : 90% (2020) contre 80% (2013) Taux de recyclage 20% (2020) Décharges contrôlées : 100% en zones urbaines (2025) Investissement estimé : 37 milliards de DH Plus de 11 000 emplois directs</p>	<p>Objectifs 2020: Taux de raccordement au réseau d'assainissement de 80% (urbain) contre 72% (2011) ; Taux d'épuration des eaux usées urbaines de 60% contre 24% (2011). Traiter jusqu'au niveau tertiaire les eaux usées et les réutiliser à 50% en 2020 et 100% en 2030. Investissement estimé: 43 milliards de DH Plus de 10.000 emplois directs</p>

d'impulser l'innovation technologique et renforcer la recherche et la formation dans les filières nouvelles, un certain nombre de mesures ont été prises comme « l'Initiative Maroc Innovation » qui vise une augmentation du financement de la recherche (2 % du PIB d'ici 2020 dont 25 % du privé), la création d'un Fonds de

soutien à l'innovation (380 millions de dirhams), la mise en place d'une politique de construction de cités de l'innovation, le développement de technopôles et la création d'instituts spécialisés de recherche et de formation. En 2011, l'OCP a lancé le Fonds pour l'innovation en agriculture afin de promouvoir l'innovation et l'entrepreneuriat



## Encadré 6: Le programme de développement des énergies renouvelables

- **Objectif : Produire 6000 MW (solaire, éolien et hydroélectricité) pour atteindre 42% du mix énergétique (2020).**
- **Investissement : plus de 100 milliards de Dirhams (solaire et éolien)**
- **Economie : 2,5 Millions de Tep**
- **Emission évitées : 9,5 millions de T CO2/ an.**
- **Importantes réformes institutionnelles et règlementaires dont la Loi 13-09 qui permet la production d'électricité verte par des entreprises privées avec intégration au réseau et interconnexion**
- **Maximiser le taux d'intégration industrielle**

dans les secteurs de l'agriculture et de l'agro-industrie.

### Des instruments financiers innovants soutiennent le développement des énergies renouvelables

Le programme de développement des énergies renouvelables (ER) nécessite un important financement de plus de 100 milliards de dirhams (environ 10 milliards d'euros). Un montant de 1,5 milliard d'euros a déjà été mobilisé auprès de multiples donateurs (Banque africaine de développement, Banque mondiale, BEI, Agence française de développement, Kreditanstalt für Wiederaufbau et Union européenne) dans le cadre d'un partenariat public-privé pour la réalisation de la première centrale solaire à Ouarzazate, qui devrait produire 500 MW en 2017. Les autres centrales seront réalisées au cours de la période 2018-2020. Les montages financiers associent des fonds publics et privés nationaux et étrangers et font appel aux mécanismes de financement concessionnels et non concessionnels dans le cadre de la coopération multilatérale et bilatérale. La

Société d'investissements énergétiques (SIE)<sup>30</sup> a été créée et un Fonds de développement énergétique, mis en place.

La réforme en cours des subventions à l'énergie (introduction en 2013 d'un système d'indexation d'un certain nombre de produits pétroliers<sup>31</sup> sur les cours internationaux) a déjà conduit à des réductions partielles des subventions sur les carburants utilisés par les véhicules de transport. La tarification de l'électricité a été revue à la hausse pour tenir compte de la vérité des prix. L'intérêt de grandes multinationales telles que GDF Suez, Alstom, Siemens, ACWA Power et des PME du secteur grandit. Selon l'observatoire ANIMA-MIPO, le Maroc a attiré en moyenne un projet d'IDE par an entre 2003 et 2009, 3 projets en 2010, 4 en 2011 et 7 en 2012. Plusieurs projets de parcs éoliens ont été élaborés dans le cadre d'un contrat BOOT. En 2013, GDF Suez et son partenaire Nareva Holding ont lancé la construction du parc éolien de Tarfaya d'une puissance de 300

<sup>30</sup> La Société d'investissements énergétiques est une société d'investissement publique créée en 2010, dotée d'un capital de 1 milliard de dirhams et dont la mission consiste à effectuer des prises de participation dans les projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique.

<sup>31</sup> Les produits pétroliers constituent environ 55% des dépenses de compensation.



## Encadré 7: La filière des batteries automobiles usées

**Le pays produit 674 000 unités de batteries usagées/ an soit environ 10 000 T de déchets**

- **Trois sociétés spécialisées dans la fabrication des batteries vont récupérer 60% des batteries usagées**

**Dispositif :**

- **Le consommateur retourne la batterie usagée lors de l'achat d'une nouvelle batterie ou dépose une consigne de 150 dirhams en cas de non présentation immédiate de la batterie usée (geste éco-citoyen) ;**
- **Un prélèvement de 30 dirhams/ batterie rénovée est effectué pour alimenter le FNE**

MW, soit 40 % de la capacité éolienne totale du pays. Celui-ci a fait l'objet d'un contrat d'achat d'électricité de 20 ans avec l'Office national de l'électricité et des eaux potables (ONEE). Un projet MDP a été mis au point pour la mise en place du parc éolien de l'usine de cimenterie Lafarge à Tétouan. Il couvre 40 % des besoins en énergie électrique de l'usine (38 millions de KW/h) et permet une réduction de 30 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

### **La gestion des déchets ménagers et assimilés : intégrer le secteur informel et améliorer les schémas de financement**

Le Programme national des déchets ménagers (PNDM) vise à réduire la production de déchets<sup>32</sup>, à valoriser (par recyclage, compostage et production d'énergie) 20 % des déchets à l'horizon 2020 (contre 10 % en 2013) et à créer 150 000 emplois en 5 ans. Les filières prioritaires concernées sont : les déchets plastiques, les déchets de papier et carton, les huiles usagées, les batteries et les pneus. Une unité de gestion des filières sera créée au sein du Ministère de l'environnement.

La gestion des déchets ménagers relève de la compétence des collectivités locales mais

peut être déléguée aux opérateurs privés. Ce secteur qui comporte une importante composante informelle non organisée est aujourd'hui largement sous exploité et nécessite l'adoption d'un cadre qui donne une visibilité sur les projets futurs, définit clairement les responsabilités entre les acteurs concernés (notamment le secteur informel), accorde des incitations aux PME/TPE et s'accompagne d'un renforcement des capacités techniques et financières visant à encourager la création de micro-entreprises dans les activités du recyclage. Les efforts du Gouvernement sont centrés sur la création de nouvelles filières et l'insertion des acteurs informels. Un plan d'affaires a été élaboré pour soutenir la filière des emballages plastiques et une écotaxe adoptée (Loi de finances 2013). Pour la filière des batteries automobiles usées, le cadre réglementaire est en cours de mise en place et une convention de partenariat a été signée entre le Ministère chargé de l'environnement, le Ministère chargé des petites et moyennes entreprises et de l'intégration du secteur informel et le groupement des producteurs de batteries, en vue de créer un groupement d'intérêt économique et de définir les mécanismes institutionnels, techniques et financiers. La filière des pneumatiques et la filière des huiles usagées sont également en cours de mise en place. La valorisation énergétique des déchets est encore marginale malgré son

<sup>32</sup> La production des DMA est passée de 5,30 MT (2009) à 6,8 MT (2013).



potentiel important pour le développement. Deux projets de production d'énergie à partir du biogaz issu des décharges contrôlées, sont en cours de réalisation (Fès et Oujda) et un partenariat a été établi avec les cimentiers pour la co-incinération des déchets. La filière compostage en est au stade de l'expérimentation.

Il ressort de ce qui précède, qu'il est important d'adopter une stratégie globale de l'économie verte avec des objectifs et des indicateurs précis et mesurables, tout en poursuivant l'adaptation, la mise en cohérence et l'opérationnalisation du cadre législatif afin de faire face aux défis de l'économie verte.

La gestion des déchets ménagers relève de la compétence des collectivités locales mais peut être déléguée aux opérateurs privés. Ce secteur qui comporte une importante composante informelle non organisée est aujourd'hui largement sous exploité et nécessite l'adoption d'un cadre qui donne une visibilité sur les projets futurs, définit clairement les responsabilités entre les acteurs concernés (notamment le secteur informel), accorde des incitations aux PME/TPE et s'accompagne d'un renforcement des capacités techniques et financières visant à encourager la création de micro-entreprises dans les activités du recyclage. Les efforts du Gouvernement sont centrés sur la création de nouvelles filières et l'insertion des acteurs informels. Un plan d'affaires a été élaboré pour soutenir la filière des emballages plastiques et une écotaxe adoptée (Loi de finances 2013). Pour la filière des batteries automobiles usées, le cadre réglementaire est en cours de mise en place et une convention

de partenariat a été signée entre le Ministère chargé de l'environnement, le Ministère chargé des petites et moyennes entreprises et de l'intégration du secteur informel et le groupement des producteurs de batteries, en vue de créer un groupement d'intérêt économique et de définir les mécanismes institutionnels, techniques et financiers. La filière des pneumatiques et la filière des huiles usagées sont également en cours de mise en place. La valorisation énergétique des déchets est encore marginale malgré son potentiel important pour le développement. Deux projets de production d'énergie à partir du biogaz issu des décharges contrôlées, sont en cours de réalisation (Fès et Oujda) et un partenariat a été établi avec les cimentiers pour la co-incinération des déchets. La filière compostage en est au stade de l'expérimentation.

Il ressort de ce qui précède, qu'il est important d'adopter une stratégie globale de l'économie verte avec des objectifs et des indicateurs précis et mesurables, tout en poursuivant l'adaptation, la mise en cohérence et l'opérationnalisation du cadre législatif afin de faire face aux défis de l'économie verte.

Il est d'une importance cruciale d'élaborer des instruments économiques et financiers adéquats pour soutenir la mise en œuvre des programmes prioritaires comme l'efficacité énergétique et la gestion des déchets et de s'assurer que la nouvelle stratégie industrielle intègre les exigences environnementales et contribue à l'expansion des filières vertes, à l'innovation et au développement territorial.



